

Séance plénière  
du Conseil départemental du Haut-Rhin  
le vendredi 2 décembre 2016

*La séance est ouverte.*

**M. le Président du Conseil départemental (Éric STRAUMANN)**

Merci de vous installer, il est 10 heures 32. J'invite le benjamin de l'assemblée à procéder à l'appel nominal des conseillers.

*Il est procédé à l'appel.*

**Discours de M. le Président**

Chers collègues, Mesdames et Messieurs,

Bienvenue à toutes et à tous pour cette nouvelle séance publique qui sera notamment consacrée à l'ultime étape budgétaire de l'exercice 2016, à savoir la 3ème Décision Modificative de l'année.

L'analyse de cette DM3 ne devrait pas nous mobiliser trop longtemps ce matin, même si elle reflète le travail mené à longueur d'année par les élus de notre assemblée et par les services de l'administration départementale, sous le pilotage de la commission des finances et de la direction générale.

Les ajustements minimes auxquels cette délibération se livrera, sont les révélateurs du sérieux et de la sincérité qui président à l'élaboration de l'ensemble de nos décisions budgétaires, à commencer par celle du budget primitif.

Je crois que le souci constant de rigueur et de transparence qui nous anime, peut être publiquement mis en exergue à l'occasion du vote de ce rapport.

Ce qui constituera certainement le point le plus important de cette séance, sera une nouvelle fois notre dossier RSA. Ce ne sera pas sous son angle purement budgétaire sur lequel je me suis déjà souvent exprimé, et qui attend la confirmation officielle de la liste des départements éligibles à l'aide exceptionnelle de l'Etat pour 2016.

Nous attendons cette confirmation avec grande impatience car le Haut-Rhin est le département le moins bien compensé de France : en effet, je rappelle que les quelque 100M€ que nous dépensons chaque année, ne sont pris en charge par l'Etat qu'à hauteur de la moitié.

Selon les informations en ma possession, un montant de 2,7 M€ nous serait attribué lors de l'adoption de la prochaine loi de finances rectificative.

On est certes loin du montant restant à la charge du département, mais ce serait déjà une bonne nouvelle pour notre budget.

A cet égard, je souhaiterais simplement rappeler que durant les huit premiers mois de l'année 2016, nos efforts de gestion et de suivi ont permis d'économiser près de 2,8 M€, tout en précisant que les situations « irrégulières » restent marginales en nombre.

Si le revenu de solidarité active figure dans l'ordre du jour de notre réunion d'aujourd'hui, c'est donc plutôt dans sa dimension « insertion », et plus particulièrement à travers la démarche « bénévolat » que nous avons initiée cette année.

Dans le rapport qui vous est présenté lors de cette séance, nous tenons en effet à réaffirmer, avec l'ensemble des partenaires qui ont été très largement consultés durant les six derniers mois, notre volonté de renforcer les initiatives favorisant le retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA.

A cet égard, la promotion du bénévolat sous la forme d'un contrat d'engagements réciproques et librement consentis, conclu entre notre collectivité et les allocataires, constitue une démarche triplement gagnante :

- Gagnante d'abord, pour le bénéficiaire du RSA qui pourra ainsi s'inscrire à nouveau dans une dynamique positive d'insertion sociale et professionnelle,
- Gagnante ensuite, pour nos associations qui pourraient ainsi profiter de nouvelles forces vives, motivées par une volonté citoyenne d'agir pour les autres,
- Gagnante enfin, pour notre collectivité qui pourra ainsi donner un coup de pouce supplémentaire à sa politique d'insertion qui mobilise d'ores et déjà un montant annuel de 10M€.

Je le dis et le redis : nous ne lâcherons rien dans ce domaine. Tout simplement parce que nous sommes convaincus qu'en associant RSA et bénévolat, nous concilions solidarité, activité et efficacité.

Nous ne lâcherons rien non plus dans deux autres domaines qui mobilisent nos efforts depuis plusieurs mois : celui de notre contribution au développement des entreprises haut-rhinoises et celui de la défense de l'Alsace.

La Maison de l'Alsace à Paris représente à ce double titre, un symbole particulièrement porteur. Véritable vitrine de notre région au cœur de la capitale, elle entrera officiellement dans une nouvelle ère à compter de lundi prochain.

Comme vous le savez, Frédéric BIERRY et moi-même avons personnellement invité le Président de la République à son inauguration.

Nous avons ainsi l'intention de lui démontrer que l'Alsace est toujours vivante et qu'elle tient à afficher sa vitalité aux yeux du monde entier. Mieux encore : nous voulons que notre région ait pignon sur avenue, et que sa notoriété puisse bénéficier à nos entreprises.

A cet égard, François FILLON semble s'être prononcé très récemment, sur les antennes de France 3, en faveur - je cite - de la « réduction des régions trop vastes », parmi lesquelles il fait figurer la région Grand Est. Voilà de quoi nous motiver à poursuivre notre engagement en compagnie de nos voisins bas-rhinois, pour une meilleure reconnaissance de l'Alsace dans le paysage institutionnel français.

La création du Syndicat Mixte du bassin de l'Ill dont il sera question lors de cette séance, s'inscrit précisément dans la lignée de ces initiatives. J'en profite d'ailleurs pour saluer les Présidents des syndicats mixtes de rivière présents dans la salle. Comme nous le démontrons dans ce cas, il ne s'agit plus de considérer le Landgraben comme une limite à l'action publique, mais au contraire de savoir le franchir, afin de rendre cette action plus cohérente et plus homogène sur un même territoire naturel, celui de l'Alsace.

Hélas, pendant ce temps, la dilution de nos spécificités dans le modèle méga-régional se poursuit inlassablement : récemment, par exemple, était inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée Nationale, une proposition de loi du groupe socialiste relative à la « promotion des langues régionales ».

Loin d'apporter le moindre progrès en la matière, ce texte constitue au contraire un recul, puisqu'il réduit les possibilités d'intervention des départements au profit des grandes régions.

Nous devons également valider, à travers un rapport débattu lors de cette séance, les modalités de transfert des compétences « déchets » et « transport » à la grande région.

Je crois pouvoir affirmer que nous lui léguons des services performants, gérés jusqu'à ce jour dans le respect scrupuleux des deniers publics et en considération de la baisse du pouvoir d'achat des familles.

Je rappelle à cet égard, à titre d'exemple, que nous avons toujours veillé à préserver la gratuité des transports scolaires hors agglomération. A compter du 1er janvier prochain, cette décision relèvera de la compétence de la région Grand Est.

Avant de conclure mon propos, permettez-moi de rebondir sur des articles parus dans la presse, évoquant l'augmentation sensible de l'absentéisme dans les collectivités locales.

Même s'il est évidemment toujours possible de faire mieux -et nous le ferons- je tiens à préciser que le taux d'absence au sein de l'administration départementale du Haut-Rhin est inférieur à la moyenne nationale : 8,4% contre 9,3%, avec une baisse de près de 30% des absences pour cause de maladies professionnelles ou accidents du travail par rapport au bilan social 2012.

Certains chiffres sont peut-être plus révélateurs que d'autres, lorsqu'il s'agit d'évaluer les conditions de travail au sein d'une collectivité. C'est en tout cas l'occasion pour moi de remercier tous les collaborateurs pour leur engagement, sous la houlette de Philippe JAMET, notre directeur général des services.

Voilà chers collègues, le temps est à présent venu d'examiner les rapports inscrits à l'ordre du jour de cette séance publique et de vous remercier de votre attention.

*Applaudissements.*

Nicolas JANDER a demandé la parole.

**Nicolas JANDER**

Merci, M. le Président. Mes chers collègues, je tiens à m'adresser à vous en début de cette séance plénière pour m'exprimer au nom du groupe UDI et Indépendants sur un sujet qui nous tient à tous particulièrement à cœur : l'économie alsacienne et notre agence de développement économique, l'ADIRA.

L'ADIRA, l'agence de développement de l'Alsace, a démontré qu'elle est un outil indispensable pour le monde économique dans nos départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin. À ce titre, nous tenons à souligner l'engagement et la qualité de son personnel. Aussi notre responsabilité d'élu est-elle de pérenniser l'existence de l'ADIRA et c'est en ce sens que nous avons pris, le mois dernier, une délibération claire et nette visant à lui assurer une visibilité et une stabilité budgétaire afin qu'elle poursuive son excellent travail d'expertise, travail d'expertise qui est si précieux, autant pour les décideurs politiques que nous sommes que pour les décideurs économiques et les chefs d'entreprise.

Mais, depuis quelques semaines, l'ADIRA se trouve malgré elle au centre d'une mauvaise querelle entre la Région, qui revendique son rôle de chef de file économique, rôle que lui a conféré la loi

NOTRe, et les Départements alsaciens qui, jusqu'à la loi NOTRe, avaient également une compétence économique. Nous, les élus de l'UDI, disons que cette polémique est contraire aux intérêts des acteurs économiques alsaciens et qu'elle est contre-productive pour l'emploi. Nous disons qu'il faut cesser les procès d'intention et les procès en sorcellerie par communiqués de presse interposés. Quelle image donnons-nous de l'Alsace à nos concitoyens ?

Aujourd'hui, nous pensons que la place des Départements au sein de l'ADIRA est légitime et hautement souhaitable. Que ce soit au titre de la solidarité territoriale, de la politique d'insertion, mais aussi comme échelon de proximité pouvant coordonner les actions des communautés de communes ou d'agglomérations, évitant ainsi qu'elles se concurrencent entre elles. Mais nous pensons qu'il faut aussi reconnaître la place de la Région comme chef de file en matière de développement économique. Il y a, dans les rangs du Conseil régional, des élus alsaciens de grande qualité, issus de nos familles politiques, qui sont sensibles à la défense des intérêts de l'Alsace.

Nous n'imaginons pas un instant que le Maire de Mulhouse, Jean ROTTNER, par ailleurs Vice-président de la Région Grand Est en charge de la compétitivité des territoires et du numérique, ne soit pas de notre combat, ou qu'il ignore les enjeux qui sont ceux du Haut-Rhin et de l'Alsace. Nous n'imaginons pas un seul instant que Sylvain WASERMAN, Maire de Quatzenheim, dans le Bas-Rhin, Président de la Commission développement économique au Conseil régional, ne soit pas de notre combat ou qu'il ignore les enjeux du Bas-Rhin et de l'Alsace.

Alors, bien sûr, on peut entendre la phrase : « Ce qu'une loi a fait, une loi peut le défaire ». Mais si l'on peut imaginer, voire espérer l'arrivée d'une possible loi, on imagine quand même mal que ce soit la priorité de la future majorité présidentielle qui aura, à ce moment-là, tant d'autres chats à fouetter. Nous rappelons que l'Alsace est dans un état d'urgence économique et sociale, et nous ne voulons pas perdre de temps en attendant les trains qui ne passeront peut-être que bien trop tard, voire jamais. C'est maintenant que nous devons agir pour l'Alsace et surtout pour l'emploi des Alsaciennes et des Alsaciens.

Nous, élus UDI de la Région et des Départements, nous sommes certains, comme par le passé, de pouvoir travailler de manière efficace avec l'entité territoriale Région. Par exemple, nous avons su travailler ensemble avec la Région en matière de très haut-débit. Pourquoi ne pourrions-nous pas être exemplaires également en matière de développement économique ? Nous rappelons le slogan de la majorité régionale, à laquelle appartiennent nos familles politiques, qui était : « Unissons nos énergies ». Aujourd'hui, c'est donc un bon moment pour faire vivre ce slogan, et nous autres élus UDI avons envie de dire : « Chiche, unissons nos énergies ».

C'est pourquoi nous disons : « Halte au feu ». Mettons-nous autour de la table pour définir les actions communes que nous pourrions mener pour donner une dynamique forte pour l'économie de notre territoire. Mettons-nous autour de la table, parce qu'à force de nous regarder en chien de faïence, nous risquons de voir des communes, des associations, des entreprises être dans des zones grises. C'est-à-dire qu'elles ne seront accompagnées par personne, ni par la Région, ni par le Département. Conservons pour l'agence de développement un pilotage alsacien, mais qu'il se fasse évidemment dans le cadre d'un partenariat intelligent, inscrit dans le schéma régional de développement économique. Enfin, entamons une réflexion et échangeons sur le rôle de l'agence d'attractivité de l'Alsace aux côtés de l'ADIRA et étudions la possibilité, pourquoi pas, de mettre en place une seule et unique agence de développement de l'Alsace pour plus d'efficacité dans la défense de notre territoire. Je vous remercie pour votre écoute.

*Applaudissements.*

**M. le Président**

Petite information qui était déjà dans la presse. On a rencontré, avec mon collègue BIERRY, le Maire de Mulhouse Jean ROTTNER, la semaine dernière. Je pense qu'on est en train de lever les incompréhensions qui peuvent exister de part et d'autre. Effectivement, ce que je peux regretter, c'est que tout cela soit dans la presse. Cela ne fait gagner personne, cela ne présente aucun intérêt pour personne. Je pense qu'on va trouver une solution, même si on peut aussi en parallèle réfléchir à l'évolution institutionnelle, et peut-être que cela peut aller plus vite qu'on ne le pense. C'est un autre sujet. Raphaël.

**Raphaël SCHELLENBERGER**

Merci, M. le Président. Chers collègues, aujourd'hui, nous attendons une intervention de Manuel VALLS. Non pas celle du feuilleton à rebondissement du couple exécutif, digne des meilleures séries américaines. Aujourd'hui, nous attendons une de ces nombreuses annonces de campagne qui rythment la vie politique depuis plusieurs mois. Une nouvelle promesse de campagne. Car Manuel VALLS est à Nancy pour annoncer 86 mesures dans le champ du handicap. À quelques mois des élections présidentielles, voici donc le Premier ministre candidat dans le rôle de l'homme d'action. Lui, il ne fait pas de promesse ; il agit. C'est même assez facile dans sa position.

Gageons que, dans les annonces, leur coût ne sera pas évoqué. Gageons que les seules mesures concrètes qui seront mises en œuvre le seront dans le champ des compétences du Département, acteur incontournable du handicap. Gageons enfin que ces mesures mises en œuvre par les Départements ne seront pas financées et continueront d'affaiblir notre collectivité qui sera mise à contribution pour leur mise en œuvre et leur financement.

Comme pour le RSA, comme pour l'APA, voilà que le chef du gouvernement s'apprête à faire une promesse de campagne qu'il fera financer sur notre dos, réduisant le rôle de notre assemblée à celle de chambre d'enregistrement. Ce n'est pas ma conception de l'administration territoriale, de la décentralisation ou d'un système institutionnel qui fonctionne. Le handicap est une priorité. Nous, élus départementaux en charge de cette question, le savons mieux que quiconque. Mais nous savons aussi que ce n'est pas en imposant encore une fois à tous et de façon uniforme les mêmes contraintes que les choses avanceront.

Mais ces annonces et leurs méthodes de mise en œuvre ne seront une surprise pour personne. Depuis six mois, le gouvernement multiplie les promesses qu'il ne finance pas. Le résultat vient de se dévoiler dans le projet de loi de finances pour 2017. Depuis la V<sup>e</sup> République, aucun projet de loi de finances n'a été aussi peu sincère et aussi politique. Encore une fois, comme tous les ans depuis quatre ans, la seule économie que le gouvernement est certain de réaliser est celle qu'il demande aux collectivités territoriales. Si le rythme de la baisse de la dotation globale de fonctionnement des communes a ralenti, ce n'est pas le cas pour les Départements. Et voilà que le gouvernement revient sur les engagements pris par l'État, intégrant certaines de nos recettes en variables d'ajustement afin de les réduire. Voilà donc ce que nous sommes devenus, nous, collectivités territoriales, en France : des variables d'ajustement.

Mais l'horizon s'éclaircit, et j'espère que 2017 sera le retour de la confiance entre l'État et ses collectivités territoriales : du sérieux, de l'honnêteté dans la gestion gouvernementale, et surtout une année d'espoir pour l'Alsace.

Puisque Philippe SEGUIN est à nouveau à la mode, laissez-moi, pour conclure, reprendre ses mots. Je cite : « Dans un monde de plus en plus virtuel, dans une économie qui s'abstrait de la distance et de la durée, c'est en retrouvant la réalité du territoire que nous retrouverons l'homme. »

### **M. le Président**

Après Philippe SEGUIN, pas d'autre intervention ? On démarre avec la première Commission. Lara, que je remercie par anticipation, pour son travail inlassable sur notre budget et sur notre pilotage financier.

### **Lara MILLION**

Merci, M. le Président. Comme vous l'a dit le Président, cette décision modificative n° 3 qui modifie le budget, est assez technique. Je vais vous faire grâce de lire tous les chiffres. Par contre, il est toujours très intéressant, en fin d'année, de mettre en lumière les ajustements les plus importants.

Aujourd'hui, nous pouvons nous rendre compte, avec cette décision modificative, que la direction de la solidarité propose de diminuer les crédits de RSA à hauteur de 1 M€. Cela n'a pu se faire que grâce à la politique de juste droit développée activement au sein du Conseil départemental dans le cadre du RSA. Politique de contrôle qui, à ce jour, nous fait économiser un montant de 3 M€. Donc, il est vrai que ces 1 M€, nous avons pu les réemployer, comme vous pouvez le voir dans cette décision modificative.

Dans cette décision, également, vous pouvez voir que nous avons décidé de mettre en place des autorisations de programmes. C'est la liste que vous avez juste en dessous. Ces autorisations de programmes nous permettront de commencer des travaux avant le vote du budget, des travaux d'entretien, de rénovation pour nos collègues, pour nos bâtiments, pour nos routes, afin d'exécuter le budget 2017 que nous préparons activement, par anticipation.

Il est clair que le Président a parlé tout à l'heure de sérieux et de transparence. Il faut aussi ajouter que nous avons été tous courageux et que nous avons le sens des responsabilités. Ce qui n'est pas très facile en ce moment. C'est vrai aussi que j'aimerais en même temps saluer l'effort de nos partenaires, des associations de notre territoire. Depuis plus de trois mois maintenant, avec l'exécution du budget 2016, nous travaillons activement, bien entendu, sur un plan pluriannuel d'investissement, mais surtout sur la préparation du budget 2017.

Il est vrai, aujourd'hui, comme l'a souligné Raphaël SCHELLENBERGER, que nous finançons beaucoup de promesses électorales qui gageront bien entendu les lois de finances de 2018, 2019, 2020. Nous ne sommes pas une variable d'ajustement. Nous sommes là pour être une collectivité de proximité, pragmatique. À ce jour, bien entendu, nous avons à faire face aux baisses de dotation pour le budget 2017, encore, de presque 15 M€. Mais surtout, l'article 14 du projet de loi de finances diminue de plus de 4 M€ encore une fois nos recettes financières.

Donc, je pense que le courage et le sens des responsabilités, il est toujours très intéressant de les avoir. Mais, à un moment donné, il faut dire stop. Qu'ils fassent des économies au sein des ministères, de l'État, mais qu'ils nous laissent travailler et agir pour que nous puissions remplir au mieux nos compétences.

Voilà pour la décision modificative n° 3.

**M. le Président**

Est-ce qu'il y a des questions, des observations ? Des oppositions à ce rapport ? Pardon. Marie-France.

**Marie-France VALLAT**

Merci, M. le Président. Une simple remarque de détail – encore que. Nous finançons beaucoup de dépenses électorales, mais nous finançons aussi aujourd'hui beaucoup de dépenses qui ont été faites sur des exercices précédents. C'est tout.

**M. le Président**

Donc tu reconnais qu'on finance des dépenses électorales. Qui est-ce qui procède à la lecture du rapport ? Fabienne.

**Fabienne ORLANDI**

**DECISION MODIFICATIVE N°3 - EXERCICE 2016**

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver les virements budgétaires effectués dans le cadre de la DM3 2016 pour le budget principal,
- d'arrêter le volume des autorisations de programmes pour un montant total de 5 625 800 € pour le budget principal, telles que détaillées dans l'annexe n°1 jointe à la présente délibération,
- d'arrêter le volume budgétaire de la DM3 à 3 451,20 € pour la régie départementale de production d'énergie électrique, budget annexe au budget principal, portant ainsi le volume budgétaire de la régie départementale à 1 550 854,92 €,
- procéder aux régularisations des opérations comptables telles que détaillées dans l'annexe n°2 jointe à la présente délibération

**M. le Président**

Merci. Pas d'observation ? Des oppositions ? Des abstentions ? Marie-France, tu t'abstiens ?

**Marie-France VALLAT**

C'est mon choix.

**M. le Président**

D'accord. Une abstention : Marie-France. On poursuit avec l'exécution par anticipation du Budget départemental. Lara.

**Lara MILLION**

C'est une délibération de principe, parce que nous votons le budget au mois de mars, et on votera donc le prochain budget au mois de mars 2017, donc il faut évidemment pouvoir déjà exécuter le budget à partir du 1<sup>er</sup> janvier. Et évidemment, nous aurons également des délibérations en début d'année pour pouvoir octroyer des avances ou des acomptes concernant les subventions dans la limite de 40 % pour nos associations qui en ont bien besoin par rapport à la gestion de leur trésorerie.

**M. le Président**

Fabienne.

**Fabienne ORLANDI****EXECUTION PAR ANTICIPATION DU BUDGET DEPARTEMENTAL**

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, décide :

- d'autoriser le Président à faire application, pour le fonctionnement, des dispositions de l'article L.1612-1 du CGCT pour le budget principal et les budgets annexes de la régie départementale de production d'énergie électrique et de la Cité de l'Enfance,

Pour le budget principal :

- d'autoriser le Président, s'agissant des dépenses d'investissement à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme, votée sur l'exercice 2016 et sur les exercices antérieurs, d'engager, de liquider et de mandater dans les limites figurant en annexe 1 faisant apparaître leur couverture en crédits de paiement 2017,
- d'autoriser le Président, s'agissant des dépenses de fonctionnement à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation d'engagement, votée sur l'exercice 2016 et sur les exercices antérieurs, d'engager, de liquider et de mandater dans les limites figurant en annexe 2 faisant apparaître leur couverture en crédits de paiement 2017,
- d'autoriser le vote, pour les structures les plus fragiles financièrement, de premières subventions de fonctionnement (hors AE), limitées à 40 % maximum du montant accordé au titre de 2016 et d'en autoriser le versement en une seule fois, à l'issue du vote,
- de préciser qu'une subvention complémentaire pourra être soumise au vote pour ces structures après l'adoption du budget Primitif et que, le cas échéant, le premier acompte porterait le montant maximum des versements des deux subventions cumulées à 50 % maximum du montant total alloué,
- d'autoriser le versement avant l'adoption du budget d'acomptes pour les contributions obligatoires ainsi que pour la participation statutaire de l'ADAUHR, dans la limite de la fraction versée en 2016 pour la même période,
- de préciser que le versement des dotations aux collèges sera effectué sur la base des montants votés en Conseil départemental du 14 octobre 2016,
- d'autoriser, pour le Fonds de Solidarité Logement (FSL), le vote dans leur globalité de ces subventions, dans la limite de 50% de l'enveloppe FSL 2016,

- d'autoriser, dans le cadre du Fonds d'Intervention Culturelle et Sociale (FICS), dès janvier 2017, le vote et le versement de subventions dans leur intégralité, dérogeant ainsi au règlement financier, dans la limite de 50% des crédits votés en 2016.

Pour le budget de la régie départementale de production d'énergie électrique :

- d'autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2016, soit 329 072 €.

Pour le Budget de la Cité de l'Enfance :

- d'autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2016, soit 196 306 €.

### **M. le Président**

Merci Fabienne. Des observations ? Des oppositions ? Des abstentions ? Pas d'abstention. Adopté à l'unanimité. Merci. On passe à la deuxième Commission. Nicolas.

### **Nicolas JANDER**

M. le Président, deux rapports pour la deuxième Commission. Tout d'abord, l'augmentation de capital CITIVIA SPL. Conformément à sa nouvelle stratégie, la société publique d'aménagement CITIVIA SPL se positionne en tant qu'ensemblier dans les opérations d'aménagement urbain. On parle bien ici de l'ex-SERM, la société d'équipement de la région mulhousienne. Son programme d'actions sur les quatre à cinq ans à venir est de porter quatre opérations d'immobilier d'activité et quatre projets de développement de parkings. Le montant global estimé pour ces opérations s'élève à 26 M€. Il est nécessaire, pour les mener à bien, de renforcer les capitaux propres de la société à hauteur d'un montant de 2 275 000 €. Le Département du Haut-Rhin est actionnaire de la SPL et sera donc sollicité à ce titre à hauteur de 140 000 €. Toutes ces actions sont planifiées sur le territoire mulhousien. La Ville et l'Agglomération participeront de manière significative à cette augmentation de capital avec un soutien appuyé de la Région Grand Est. Il est proposé de donner mandat à Mme Josiane MEHLEN-VETTER, porteuse des actions détenues par le Département et membre du Conseil d'administration de CITIVIA SPL ; de voter en faveur de toutes les décisions qui seront proposées par les différents organes de gouvernance de la société en vue de réaliser cette augmentation de capital. Sachant que, par ailleurs, M. Olivier BECHT, M. Vincent HAGENBACH, Madame Josiane MEHLEN-VETTER, Madame Catherine RAPP et Mme Marie-France VALLAT ne peuvent pas prendre part, ni au débat ni au vote, car siégeant au Conseil d'administration de CITIVIA SPL.

### **M. le Président**

Avant la lecture des rapports, des questions, des observations ? Yves HEMEDINGER.

**Yves HEMEDINGER****AUGMENTATION DE CAPITAL CITIVIA-SPL**

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré :

- donne un avis favorable au principe de la participation financière du Département du Haut-Rhin à l'augmentation de capital proposée par CITIVIA-SPL ;
- donne mandat à Madame Mehlen-Vetter, porteuse des parts sociales détenues par le Département, pour voter en faveur de toute décision qui sera prise par les différentes instances décisionnelles de la société CTIVIA-SPL, dans le cadre de l'exécution de cette augmentation de capital, y compris les modifications statutaires qui en découleront ;
- donne délégation à la Commission permanente pour prendre, une fois les lignes budgétaires inscrites au budget primitif 2017 du Département, toutes les décisions financières et techniques qui s'imposeront dans le cadre de la participation départementale à l'augmentation de capital de la société, et notamment pour décider de la souscription d'actions supplémentaires dans des conditions qu'elle déterminera, une fois le principe de l'augmentation de capital effectif ;
- autorise le Président du Conseil départemental à signer tout document relatif à la réalisation de cette augmentation de capital.

(Olivier BECHT, Vincent HAGENBACH, Josiane MEHLEN-VETTER, Catherine RAPP et Marie-France VALLAT ne prennent part ni au débat ni au vote car siégeant au conseil d'administration de CITIVIA SPL).

**M. le Président**

Des oppositions ? Des abstentions ? Étant entendu que ne participent pas au scrutin les personnes évoquées tout à l'heure : Vincent HAGENBACH, Josiane MEHLEN, Catherine RAPP, Marie-France VALLAT ne prennent pas part au vote. Adopté à l'unanimité des présents et des personnes qui peuvent s'exprimer. On passe à la Maison de l'Alsace à Paris.

**Nicolas JANDER**

Second rapport : société d'économie mixte locale Maison de l'Alsace à Paris, liquidation. Dans le cadre de la liquidation de la société d'économie mixte locale Maison de l'Alsace à Paris, qui a poursuivi son activité jusqu'au 15 octobre 2016, alors qu'initialement, c'était prévu jusque début septembre 2016, il y a lieu de lui allouer une aide exceptionnelle de 70 000 €, à parité avec le Département du Bas-Rhin. Il est proposé d'approuver la convention relative au versement de cette subvention exceptionnelle et d'autoriser le Président à la signer.

**M. le Président**

Je suis d'ailleurs le dernier Président en fonction de cette société d'économie mixte. On a décidé de la liquider tout simplement parce qu'on confie la gestion de cet établissement à un groupe d'entreprises privées. Heureusement qu'on les a trouvées, parce que je pense que, si on n'avait pas trouvé d'exploitants sérieux, capables de porter l'image de l'Alsace et faire rayonner notre région au niveau national voire international, peut-être qu'on aurait eu des options différentes quant au sort de cette belle Maison. Les travaux sont désormais quasiment achevés. Il y a des petits points de réglage encore à réaliser. Pour ceux qui viendront lundi, vous verrez que c'est objectivement une très, très belle réalisation. Les premiers utilisateurs sont très satisfaits du service proposé, de la qualité de

l'aménagement. Je tenais en particulier à rendre hommage à notre service de l'architecture qui a beaucoup transpiré et beaucoup œuvré pour obtenir ce résultat, même si on a encore des contentieux lourds en cours, qu'il faudra évidemment traiter, probablement par voie judiciaire. C'est une aventure qui se termine. C'est la dernière subvention aussi qu'on sera obligés de verser à cette société d'économie mixte, qui nous coûtait, bon an mal an, 300 000 € par an. À l'avenir, on devrait encaisser au minimum, chaque Département, 300 000 €. Donc, ce partenariat avec le privé permet à la fois de contribuer au rayonnement de notre région, mais aussi d'avoir quelques petites recettes pour les deux Départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin, tout en ayant un magnifique patrimoine qui ne perdra pas de sa valeur au regard de l'endroit où il est installé. Est-ce qu'il y a des questions, des observations ? Combien viennent lundi, d'ailleurs ? Une dizaine, très bien. Est-ce que quelqu'un voulait prendre la parole avant qu'on procède à la lecture du rapport ? Je ne sais pas si le Président de la République va venir. Il ne nous a pas répondu pour l'instant. Au moment où on a vu le chef de cabinet, on avait plutôt l'impression qu'il repartait. Je pense qu'il a changé d'avis entretemps. Donc, il peut venir de manière très détendue. On peut discuter avec lui sur le bilan de son mandat et sur certains échecs éventuellement. On réitère l'invitation. Yves.

**Yves HEMEDINGER**

#### **SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE LOCALE MAISON DE L'ALSACE A PARIS LIQUIDATION**

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré :

- Décide d'allouer à la Société d'Economie Mixte Locale Maison de l'Alsace à Paris une subvention de fonctionnement exceptionnelle de 70 000 € au titre de la liquidation de la société,
- Précise que cette subvention sera versée en deux fois :
  - 50 000 € pour faire face aux besoins immédiats de la société, dès signature de la convention,
  - 20 000 € au vu de l'arrêté définitif des comptes de clôture de la société,
- Autorise le prélèvement de la dépense sur le programme F742, chapitre 65, fonction 93, nature 6574 (code programme 2887) du budget départemental,
- Approuve la convention de financement jointe en annexe à la présente délibération et autorise le Président à la signer.

M. Eric STRAUMANN, Président du Conseil départemental, ne participe ni au débat ni au vote, en sa qualité de liquidateur de la Société d'Economie Mixte Locale Maison de l'Alsace à Paris.

**Rémy WITH**

Merci, M. HEMEDINGER. Il n'y a pas d'opposition sur ce rapport, précisant que le Président du Conseil départemental a quitté la séance pour qu'il n'y ait pas confusion dans la décision. Je mets au vote cette délibération. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Pas d'opposition pour l'attribution de la subvention. Des abstentions, peut-être ? Personne. C'est donc un vote à l'unanimité. On peut donc rappeler le Président pour continuer le déroulé de l'ordre du jour.

**M. le Président**

Merci pour cette décision. On poursuit avec la troisième Commission. Alain GRAPPE.

**Alain GRAPPE**

Merci, M. le Président. Je n'ai pas grand-chose à dire sur ce rapport, sinon que je voudrais remercier Rémy WITH et M. JAMET qui ont participé à la négociation avec la grande Région sur le transfert de la compétence transport du Département vers la grande Région Est. Visiblement, la négociation a été bonne, puisque financièrement, on a limité les dégâts – je vais dire cela comme ça. Ce transfert a été validé par la commission locale d'évaluation des charges transférées, qui a eu lieu à Metz récemment. C'est une affaire qui a été bien menée, je crois. J'en remercie les acteurs.

Il faut voir aussi que, dans cette délibération, il y a le transfert de la compétence déchets. C'est vrai qu'on n'en a pratiquement pas parlé, mais il faut aussi souligner qu'il y a cette compétence qui est transférée également à la grande Région. Je passe la parole à Lucien MULLER.

**Lucien MULLER****TRANSFERT DES COMPÉTENCES TRANSPORT ET DECHETS À LA RÉGION GRAND EST**

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré :

- Approuve le montant de la compensation financière que la Région Grand Est versera au Département du Haut-Rhin arrêté à la somme de 15 085 734,17 € par an (CVAE – charges nettes) ;
- Approuve la convention de délégation provisoire de transports scolaires et d'organisation du transfert légal des compétences de transports interurbains et scolaires entre la Région et le Département, jointe à la présente délibération ;
- Autorise le Président du Conseil départemental à signer la convention précitée et à y apporter, le cas échéant, des modifications mineures ;
- Acte du principe de transfert de la compétence planification des déchets à la Région, correspondant au transfert d'un ETP, et donne délégation à la Commission Permanente pour approuver les modalités de ce transfert et notamment la convention y afférente.

**M. le Président**

Merci. Rémy, qu'on remercie pour avoir mené cette négociation avec la Région, souhaite intervenir.

**Rémy WITH**

Juste pour deux, trois petites explications complémentaires, si vous me permettez, M. le Président. D'abord, je voudrais remercier nos services, parce que le mérite leur revient à eux, sous la houlette du directeur général des services. Les services de la DRT, de la Direction des routes et des transports, ont fait un travail exemplaire. Cela a été cité et relevé plusieurs fois au niveau de la Région. Cela nous a permis effectivement d'aller avec un dossier bien ficelé avec différentes fiches en fonction de chaque aspect de transport ou chaque circuit de transport, et on a été dans la précision parfaite. Cela nous a permis, je dirai, de bétonner notre positionnement face aux propositions de la Région. Donc, les accords ont été relativement simples. On sait bien qu'une négociation a toujours des moments de tension, des moments aussi un peu de blocage. Mais nous avons pu, pièces à l'appui, vraiment faire

avancer la discussion sous de bons auspices. Ce qui fait que, récemment, à Metz, le constat a été clair et net, en quelques minutes, la commission, la CLECRT (commission locale pour l'évaluation des charges et ressources transférées), a constaté que les accords étaient partagés et que la négociation avait bien avancé, ce qui nous a permis, concrètement, de gagner grosso modo 1 M€, puisque, ne trouvant pas de point d'accord en termes de négociation, nous aurions vu la loi s'appliquer avec le calcul de la moyenne des trois dernières années des dépenses de fonctionnement de ces compétences-là. Nous aurions vu notre prélèvement taxé plus fortement. Donc, cela s'est très bien passé. Je tenais à remercier les personnes qui ont contribué à l'élaboration de ces dossiers pour nous permettre cette avancée rapide.

Je voulais aussi préciser, il n'est jamais trop de le rappeler, que c'est à partir du 1<sup>er</sup> janvier que ces compétences vont être prises en charge par la Région, intégralement, même si la loi prévoyait que le transport scolaire ne devait être transféré qu'au 1<sup>er</sup> juillet ou au 1<sup>er</sup> septembre. Donc, la Région, avec l'accord des Départements, a décidé de prendre en charge le transfert dès le 1<sup>er</sup> janvier, y compris en même temps que le transport interurbain. Je crois que cela paraît être plus clair. Il faut aussi savoir que la rentrée 2017, septembre 2017, pour le scolaire, se fera de la même manière qu'en 2016, c'est-à-dire que la politique de chaque Département sera reconduite par la Région telle qu'elle était menée jusqu'ici, jusqu'à la rentrée 2018. C'est en 2018 que la Région mettra en œuvre son schéma des transports, qui est obligatoire. C'est à partir de là qu'on verra quelle sera la politique régionale en matière de transport, en sachant que la loi oblige la Région à faire une politique uniforme sur l'ensemble de son territoire. La particularité de chaque département va être revue, corrigée et ramenée dans une politique régionale.

Je tenais à apporter ces précisions. Je crois que c'est effectivement un bon dossier, qui a été bien mené par le Haut-Rhin. On a été cités en exemple par la CLECRT, mais aussi par la Région par rapport au travail qui a préfiguré les discussions. Merci.

### **M. le Président**

D'autres questions ? Des oppositions ? Des abstentions ? Adopté. On passe à la quatrième Commission, avec Alain COUCHOT.

### **Alain COUCHOT**

Merci, M. le Président. Une seule délibération concernant la solidarité et l'autonomie. Elle concerne l'objectif d'évolution des dépenses des établissements sociaux et médico-sociaux pour l'année 2017. Le Département poursuit sa politique volontaire de convergence tarifaire progressive. La progression de tarifs de 0,5 % ne s'appliquera en effet qu'aux établissements qui sont en-deçà des moyennes départementales.

### **M. le Président**

Des questions ? Karine, pour la lecture du rapport.

### **Karine PAGLIARULO**

## **OBJECTIF ANNUEL D'EVOLUTION DES DEPENSES DES ETABLISSEMENTS ET SERVICES SOCIAUX ET MEDICO-SOCIAUX POUR L'ANNEE 2017**

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré :

- Fixe pour l'année 2017, un objectif annuel d'évolution pour les dépenses relatives aux établissements et services sociaux et médico-sociaux relevant de la compétence tarifaire du Conseil départemental, pour la part impactant le budget départemental, de + 1,3 % par rapport aux budgets notifiés en 2016, soit une enveloppe départementale globale de crédits limitatifs de 148 405 725 € selon le détail figurant en annexe n° 1, hors dépenses relatives à l'aide sociale à l'hébergement et à l'allocation personnalisée d'autonomie à domicile.
- Fixe pour 2017, un tarif horaire plafond de 23,37 € pour les prestations APA/PCH facturées par les services d'aide à domicile autorisés et habilités à l'aide sociale,
- Précise que la détermination de cette enveloppe départementale de crédits limitatifs pour les trois champs personnes âgées, personnes en situation de handicap et enfance, telle que décrite dans l'annexe n°1, résulte :
  - du volume budgétaire notifié en 2016 aux établissements et services sociaux et médico-sociaux pour un montant global de 146 503 416 €,
  - de l'application d'un taux de reconduction 2017 de + 0,5 % ou nul en cas de convergence tarifaire pour les établissements et services situés au dessus des moyennes départementales aboutissant, après intégration des résultats 2015 des structures gestionnaires dans la tarification 2017, à une reconduction nette globale de - 724 259 € (soit - 0,49 %),
  - de l'adaptation du financement de la prévention spécialisée à hauteur de - 142 300 €,
  - de l'incidence financière des opérations architecturales en cours pour un montant de 213 819 €,
  - de la création de postes pour un montant de 386 567 €,
  - de l'effet en année pleine de la création de places en 2016 et la mise en service de nouvelles places en 2017 pour un montant de 2 168 482 €.
- Fixe une valeur cible du point GIR Dépendance pour la signature de contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens sur le champ Personnes Agées de :
  - 7,00 € pour les établissements publics et associatifs,
  - 6,05 € pour les établissements commerciaux.

## **M. le Président**

Des oppositions ? Des abstentions ? Adopté. On poursuit, avec Rémy WITH, pour la cinquième Commission.

## **Rémy WITH**

Pour la cinquième Commission, M. le Président, nous n'avons qu'un rapport. Il s'agit de l'adhésion du Département du Haut-Rhin à l'établissement public foncier d'Alsace. Ce rapport a été présenté en Commission. Il y a eu beaucoup d'échanges. On a même été jusqu'au vote en Commission : 8 voix pour, 5 contre. Donc, vous pouvez imaginer qu'on a débattu sur le sujet. Je voudrais juste ici préciser qu'il s'agit d'une adhésion non pas financière de la collectivité départementale, mais c'est plutôt une adhésion politique de notre collectivité pour permettre à l'établissement public foncier d'Alsace de justifier son périmètre sur l'ensemble du Haut-Rhin. Donc, cela permet peut-être aussi d'avoir une

meilleure démarche auprès des collectivités locales qui restent les adhérents directs de cette structure ou de cet établissement, puisque ce sont les collectivités locales, d'après les statuts, qui en seront les membres financiers. Il revient aux collectivités locales d'appliquer, auprès de leur population respective, la fiscalité correspondante. Donc, il est bien clair que nous sommes participants, je dirai, à titre politique, à titre de soutien à cet établissement pour qu'il puisse avoir un rayonnement régional correspondant à l'ensemble de la région Alsace.

**M. le Président**

Y a-t-il des questions ? Raphaël.

**Raphaël SCHELLENBERGER**

M. le Président, juste une précision. C'est vrai qu'on en a beaucoup discuté en Commission. Une précision, du coup, sur la position de mon vote. Je suis évidemment favorable à l'adhésion politique, en cela qu'elle correspond à une logique d'aménagement du territoire. Je serai toujours convaincu que les outils sont plus performants à l'échelle alsacienne qu'à l'échelle grand-régionale. Néanmoins, j'ai des doutes sur l'outil, à savoir l'établissement public foncier. En l'état actuel, je me pose des questions sur les moments, l'opportunité de la mobilisation de ce type d'outils et les risques qu'ils peuvent faire courir aux collectivités territoriales qui les mobiliseront. Donc je m'abstiendrai sur le vote, tout en étant évidemment favorable à l'acte politique, mais en étant sceptique sur l'outil financier.

**M. le Président**

Martine DIETRICH.

**Martine DIETRICH**

Merci, M. le Président. Pour moi, c'est une fois de plus une constatation. Encore une taxe qui se rajoute aux ménages et aux entreprises. Est-ce qu'on peut connaître le taux de prélèvement sur la taxe d'habitation, sur la taxe foncière non bâtie et sur la taxe foncière bâtie, ainsi que sur la contribution foncière des entreprises ? Je crois savoir que c'est la CFE qui, justement, représente la plus grosse contribution. Je trouve que, dans la situation actuelle, cette nouvelle taxe me paraît inappropriée. Une réflexion plus approfondie me paraît nécessaire avant de s'engager. Quand est-ce qu'on va s'arrêter de toujours frapper au porte-monnaie du contribuable ? Évitions de prendre justement ce contribuable pour une variable d'ajustement.

**M. le Président**

Je pense qu'il y a une incompréhension. Il n'y a pas de taxe prélevée à l'échelle départementale.

**Martine DIETRICH**

Oui, mais c'est le contribuable qui va payer par rapport...

**M. le Président**

Non, non.

**Martine DIETRICH**

Si. Il y a une colonne qui est faite...

**M. le Président**

D'accord. Mais il n'y a pas de taxe prélevée au niveau du Département.

**Martine DIETRICH**

Je suis d'accord.

**M. le Président**

Si une com-com décide d'adhérer, c'est le choix de la com-com. Nous, le Département, on ne touche rien et on ne prélève rien.

**Martine DIETRICH**

J'ai compris.

**M. le Président**

C'est le principe de libre administration des collectivités locales. Si une communauté de communes décide d'acheter, de faire une opération immobilière, on ne va pas l'empêcher de le faire et c'est elle qui décide politiquement si elle veut prélever ou pas. Ce n'est pas nous. Donc il n'y a aucune taxe supplémentaire pour nous.

**Martine DIETRICH**

Non, mais c'est le contribuable, quand même, qui va payer.

**M. le Président**

Pour la commune qui adhère, mais pas le Département. Chaque com-com reste libre de faire ce qu'elle souhaite, ce qu'elle veut. De toute façon, le schéma... Je rappelle : il n'y a aucune fiscalité supplémentaire. D'ailleurs, ceux qui ont adhéré dans le département lèvent déjà la fiscalité. Donc, pour le Département, c'est absolument neutre. C'est juste un choix politique. Soit on fait un établissement à l'échelle de l'Alsace et on sera maître de notre destin ; soit on adhère à l'extension de l'EPF de Lorraine, c'est l'État qui gère et tout le monde paiera. C'est un choix politique. C'est aussi clair que cela. Si l'EPF d'État qui existe en Lorraine, qui a été mis en place à l'époque pour la conversion des bassins houillers, s'étend sur l'ensemble des territoires, à ce moment-là, tout le monde va passer à la caisse. Je préfère être, moi, maître de mon destin plutôt que de me faire dicter quelque chose par les services de l'État à un moment donné. Quelqu'un voulait prendre la parole encore ? Rémy.

**Rémy WITH**

Je pense qu'il ne faut pas se méprendre. Le Président l'a clairement dit. Cette décision que nous prenons n'entraîne pas une imposition sur l'ensemble des contribuables haut-rhinois. C'est une décision politique que nous prenons. Nous n'avons rien à payer, et cela n'entraîne pas une fiscalité supplémentaire pour les Haut-Rhinois. C'est seulement lorsque la collectivité locale ou les

groupements de communes décident d'adhérer – il y en a déjà qui sont adhérentes, comme vous le dites – que la fiscalité est levée. En ce qui concerne le montant de cette fiscalité, elle est proportionnelle à la base d'imposition de chaque contribuable et des communes. Quelque part, il est difficile de pouvoir dire combien cela va coûter à chacun des contribuables. C'est toujours proportionnel. A titre indicatif, par rapport à des moyennes, dans le rapport, il est question d'environ 6 € par habitant. Mais c'est tout relatif et ce n'est pas une comparaison possible, puisque tout dépendra de la fiscalité locale spécifique à chaque commune.

### **M. le Président**

Pierre.

### **Pierre BIHL**

Pour revenir à ce que disait Raphaël tout à l'heure, il y a quand même des communes, notamment bas-rhinoises, qui ont utilisé le dispositif et qui, a priori, en sont contentes, notamment pour faire des acquisitions foncières, par exemple dans le cadre de création de lotissements ou pour la reprise de friches industrielles. Cela évite à la commune de recourir à l'emprunt puisque c'est l'EPF qui porte le projet. La commune paie des intérêts, mais ces opérations ne figurent pas dans les encours de crédits de la commune. Donc, il y a, a priori, notamment dans le Bas-Rhin, un certain nombre de projets qui sont financés par ce dispositif. Il y a, à mon avis, un intérêt à effectivement y adhérer.

### **M. le Président**

Dans le Haut-Rhin aussi, il y a des communes maintenant qui ont adhéré. Il y a notamment Dannemarie, par exemple, qui a adhéré. Vincent.

### **Vincent HAGENBACH**

Merci, M. le Président. Je crois qu'au niveau de notre département, dans le Haut-Rhin, la M2A a une réflexion qui est plutôt avancée dans ce domaine. On a la quasi-obligation d'aller vers un EPF, pour une simple raison, c'est que des communes, notamment celles qui sont concernées par la loi SRU, avec la disparition progressive du foncier, n'ont quasiment pas d'autre solution que de passer par ce biais pour pouvoir mobiliser du foncier véritablement destiné aux obligations de la loi SRU. Malgré la mise en place du PLU aujourd'hui, cela ne suffit malheureusement toujours pas pour ces problématiques SRU.

### **M. le Président**

Les explications ont été données ? De toute façon, c'est soit l'EPF d'Alsace, soit l'EPF de Lorraine. Financièrement, l'EPF de Lorraine est un peu plus cher, 10 €. Ce serait plus cher. Le préfet de Région peut prendre un arrêté qui étend l'EPF de Lorraine sur l'ensemble du Grand Est. Et là, on va passer à la caisse et payer plus cher. Il s'agit là d'une mesure presque d'anticipation de ce qui pourrait éventuellement nous arriver si on ne prend pas notre destin en main. Des questions ? Bernadette, pour la lecture du rapport.

**Bernadette GROFF**

**ADHÉSION DU DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN À L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'ALSACE**

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré :

- Valide l'adhésion du Département du Haut-Rhin à l'Etablissement Public Foncier (EPF) d'Alsace. Cette adhésion intervient à titre gratuit sans condition de participation financière du Département du Haut-Rhin au fonds d'amorçage de l'EPF d'Alsace ;
- Approuve les statuts de l'EPF d'Alsace, joints en annexe ;
- Désigne les quatre élus titulaires et quatre élus suppléants amenés à siéger à l'Assemblée Générale et au Conseil d'administration de l'EPF d'Alsace :

Titulaires :

- M. Michel HABIG
- M. Rémy WITH
- M. Nicolas JANDER
- Mme Brigitte KLINKERT

Suppléants :

- M. Lucien MULLER
- Mme Karine PAGLIARULO
- Mme Catherine RAPP
- M. Max DELMOND

**M. le Président**

Merci. Des oppositions ? Des abstentions ? Une abstention, deux abstentions. Adopté. On poursuit avec la sixième Commission. Michel HABIG.

**Michel HABIG**

M. le Président, trois rapports. Le premier, c'est un avenant au contrat cadre pluriannuel passé avec l'Agence de l'eau pour la période 2013 à 2018. C'est un engagement supplémentaire de l'Agence de l'eau qui propose à l'ensemble des Départements de passer ces avenants dans le cadre des nouvelles contraintes financières des Départements en termes de solidarité. L'avenant propose et dégage le Département de ses obligations antérieures d'aide financière indirecte aux collectivités pour leur projet en matière d'eau et élargit les thématiques et la palette des postes aidables par cet établissement public, donc à 13,5 ETP, alors qu'auparavant, il était de 10,15. Bien sûr, il simplifie les modalités de sa cogestion par le Département.

**M. le Président**

Avant la lecture du rapport, est-ce qu'il y a des questions sur ce rapport ?

**Michel HABIG**

Tout est détaillé dans l'avenant.

**M. le Président**

Pas d'observation ? Annick, pour la lecture du rapport.

**Annick LUTENBACHER**

**AVENANT AU CONTRAT CADRE PLURIANNUEL PASSE AVEC L'AGENCE DE L'EAU POUR LA PERIODE DE 2013 A 2018**

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré :

- approuve l'avenant au contrat cadre 2013-2018, passé entre l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et le Département du Haut-Rhin, joint en annexe à la présente délibération,
- autorise le Président du Conseil départemental à le signer.

**M. le Président**

Merci. Des oppositions ? Des abstentions ? Adopté. Le rapport GERPLAN.

**Michel HABIG**

Deuxième rapport : les nouvelles modalités d'application de la politique des plans de gestion de l'espace rural et périurbain – les GERPLAN. C'est surtout pour axer nos nouveaux soutiens sur les actions éligibles à la taxe d'aménagement. Donc, cette démarche se veut garante de la poursuite de la concertation avec tous les acteurs du territoire. Donc, suite à l'arrêt du cofinancement des postes d'animateurs dédiés aux GERPLAN, nous renforcerons notre ingénierie et notre expertise en faveur de nos territoires directement.

**M. le Président**

Des questions ? Des réflexions ? Ce n'est pas le cas. Annick LUTENBACHER pour la lecture de la délibération.

**Annick LUTENBACHER**

**NOUVELLES MODALITÉS D'APPLICATION DE LA POLITIQUE DES PLANS DE GESTION DE L'ESPACE RURAL ET PÉRIURBAIN GERPLAN**

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré :

- précise qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, toute demande de subvention relative à un projet n'ayant fait l'objet d'aucun engagement juridique et financier du Département à cette date au titre des enveloppes « Projets structurants » des Contrats de Territoire de Vie 2014-2019 abrogées, pourra être instruite, selon son objet et son éligibilité, dans le cadre du nouveau mode opératoire de la politique GERPLAN ;

- décide de valider :
  1. le nouveau mode opératoire de la démarche des plans de gestion de l'espace rural et périurbain (GERPLAN), annexé à la délibération, pour une application à partir du 1er janvier 2017,
  2. la révision des aides et critères GERPLAN selon le tableau annexé à la délibération, avec effet à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017 ;
- décide de continuer de soutenir, le cas échéant, des actions dites "novatrices" dans le domaine de l'environnement, du cadre de vie et des paysages ; ces actions feront l'objet d'une présentation, au cas par cas, en Commission Thématique de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie pour recueillir l'avis des élus sur le taux et le montant de l'aide octroyée, avant validation par la Commission Permanente.

## **M. le Président**

Des oppositions ? Des abstentions ? Adopté. On passe à la création, à l'approbation des statuts et à l'adhésion au syndicat mixte du bassin de l'Ill . C'est certainement un rapport historique. En tout cas, il s'inscrit dans une longue histoire et une tradition haut-rhinoise de gestion des rivières. Michel.

## **Michel HABIG**

M. le Président, je serai un peu plus long cette fois-ci, puisque c'est un rapport important. C'est une création. Nous avons l'habitude ces derniers temps plutôt de voter des suppressions d'associations, d'organismes. Là, on vous propose une création. Mais c'est pour poursuivre notre bonne politique en faveur des rivières et de la solidarité des populations tout le long de ces bassins versants.

Depuis 118 ans, les rivières alsaciennes sont gérées par des syndicats fluviaux dans le cadre du droit local. Cette gestion de l'ensemble des cours d'eau du département par des syndicats de rivière est unique en France et a permis de protéger efficacement notre population, alors même que 240 communes sont exposées à un risque fort d'inondation, et que les crues de nos cours d'eau sont particulièrement brutales, avec des fontes de neige et des pluviométries cumulées qui représentent des lames d'eau dépassant souvent les 300 mm jour sur les sommets vosgiens.

Grâce à cette organisation fortement appuyée par le Département, nous avons entretenu nos rivières et modernisé nos équipements de protection contre les crues en investissant 170 M€ sur les trente dernières années. Ces investissements ont permis de garantir la sécurité de nos 250 kilomètres de digues et 1 000 ouvrages répartis sur 1 000 kilomètres de rivières principales.

Avec la loi GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations), la France souhaite organiser la gestion des cours d'eau sur l'ensemble du territoire national. Pour ce faire, elle confie une partie des compétences aux communautés de communes, tout en laissant des compétences partagées aux communes et aux Départements, principalement en ce qui concerne les aménagements environnementaux et la gestion du ruissellement et des coulées de boue.

Ces nouveautés législatives, accompagnées de la perte de compétence générale du Département issue de la loi NOTRe, nous amènent dans un premier temps à intégrer les communautés de communes et d'agglomération dans les syndicats mixtes existants qui, dans ce mouvement, se transformeront en EPAGE – un nouveau terme qu'il faudra intégrer –, et dans un deuxième temps à les fédérer. Ces EPAGE, qui seront le prolongement des syndicats de rivières, pourront fonctionner dans l'esprit haut-rhinois de solidarité de bassin versant et de mutualisation des moyens et des compétences.

Le premier EPAGE vient d'ailleurs d'être créé sur la Largue, grâce à l'investissement de Daniel DIETMANN, que je salue dans la salle. C'est également le premier EPAGE français qui a ainsi été créé. Cette dynamique se poursuivra en 2017 avec la création de 9 nouveaux EPAGE haut-rhinois, résultant, le cas échéant, de la fusion de plusieurs syndicats mixtes de rivière existants pour coller au mieux aux bassins versants.

Le Département restera un membre important de ces syndicats aux côtés des communes, des communautés de communes et d'agglomération. Au-delà de son implication dans la gestion des cours d'eau, le Département est propriétaire et gère en direct dix barrages vosgiens dont le but est d'écrêter les crues et de soutenir les étiages des cours d'eau. La cohérence de gestion assurée actuellement par le Département entre les syndicats et la gestion des barrages devait donc être redéfinie dans le cadre de la loi GEMAPI, le Département, suite à la loi NOTRe, ne pouvant plus assurer l'ingénierie gratuite de tout le système comme aujourd'hui.

C'est pour cela qu'il vous est proposé de porter sur les fonts baptismaux le syndicat mixte du bassin de l'Ill, qui regroupera tous les syndicats mixtes et futurs EPAGE du bassin versant de l'Ill ainsi que le Département. Ce syndicat a vocation à regrouper l'ensemble des EPAGE existants et à couvrir tout le bassin versant de l'Ill. Je salue d'ailleurs à cet effet la présence de Fabien BONNET, qui est ici présent, président du syndicat mixte Ehn-Andlau-Scheer, œuvrant jusqu'au port de Strasbourg et l'Eurométropole, qui vient de délibérer pour manifester son intérêt pour le futur EPTB de l'Ill, dont le syndicat mixte du bassin versant de l'Ill est le préfigureur.

Le Département et l'ensemble des syndicats ont souhaité gérer la problématique des crues et des étiages en commun dans ce nouvel organisme. Cette gestion commune permettra d'une part des économies d'échelle importantes et, d'autre part, de garantir une gestion collégiale des eaux de surface. Vous l'aurez compris, le fil conducteur de toutes ces démarches est la solidarité et les économies d'échelle. Cette solidarité a été préservée grâce à l'action de nos parlementaires et je remercie tout particulièrement notre Président, Éric STRAUMANN, pour ses nombreux dépôts d'amendements qui ont finalement permis de sauvegarder le modèle alsacien.

Ce syndicat démontre également que, quand les Alsaciens souhaitent se regrouper pour défendre leurs traditions qui ont fait la preuve de leur efficacité, cela n'est possible que si les batailles sont menées au niveau national, à la fois par nos députés et sénateurs, mais également grâce à nos grandes collectivités. À ce titre, je salue l'implication forte de Mme BUCHERT, adjointe au maire de Mulhouse en charge de l'eau, qui a su convaincre d'appuyer les demandes alsaciennes au niveau des administrations centrales. Nous avons également su mobiliser les autres syndicats existant en France grâce à l'association France digues, dont je suis le vice-président. Je voudrais aussi saluer le travail de Georges WALTER et de toute son équipe pour mener à bien ce dossier, et surtout, comme vous l'avez dit à plusieurs reprises ce matin, rester maître de notre destin. J'ai le plaisir de constater aujourd'hui la présence des représentants de tous les syndicats fluviaux du département : Mme MARTIN pour la Fecht Amont, Mme LUTENBACHER pour la Thur, Mme BUCHERT pour la Doller et l'Ill, M. RIEGERT pour l'Ill Amont et M. DUSSOUR pour la deuxième section de l'Ill, M. GRAPPE pour la Lauch, M. BIHL pour la Fecht, M. SISSLER pour l'Ill aval et Colmar, M.

DIETMANN pour la Largue, M. FREUDENBERGER pour le Thalbach, M. ABEL pour la Lièpvrette, M. BONNET que j'ai déjà cité pour l'Ehn-Andlau-Scheer et moi-même pour la Thur aval, le Quatelbach et l'Ill. Je crois que le Président du Conseil départemental a prévu une photo tout à l'heure pour sceller cette création alsacienne dans le respect de nos traditions. Aujourd'hui, je crois que nous faisons un grand pas pour préserver nos habitants du risque inondation et surtout, pour le dire encore une fois, rester maître de notre destinée.

### **M. le Président**

Merci à tous les acteurs pour ce remarquable travail. Rémy.

### **Rémy WITH**

M. le Président, je voudrais aussi saluer le travail qui a été fait, et surtout, comme l'a dit Michel, la préservation de l'exemple alsacien du travail qui a été accompli par les collectivités alsaciennes grâce aux syndicats de rivières qui ont été mis en place il y a plus d'un siècle par un autre régime et qui était en avant-garde par rapport à ce qui se faisait sur le reste du territoire français. Donc, on a effectivement eu de l'avance. Je crois qu'il était important de pouvoir préserver cette expérience, ce savoir-faire. Certes, il a fallu passer par un montage un peu particulier, parfois complexe, pour trouver à préserver ces syndicats de rivières et leur efficacité, mais aussi de pouvoir préserver l'expertise, la technicité du Département dans la démarche. Je crois qu'on a su intelligemment concilier les deux, pour pouvoir continuer à persévérer dans cette politique d'aménagement, de préservation de nos rivières, de nos espaces, mais aussi de prévention en ce qui concerne les crues. Il y a encore beaucoup de choses à faire, on le voit à chaque crue. Mais nous avons un peu d'avance sur pas mal de régions françaises. Je crois que cela aussi méritait d'être souligné. Souvent, je suis aussi heureux que le Sundgau puisse aussi montrer l'exemple. Parfois, on le montre du doigt, parce que ce sont des râleurs. Mais, tout en râlant, on sait aussi construire, on sait être exemplaire. Je tiens ici, vraiment, à montrer que tout le monde a joué le jeu et que, sous l'impulsion du président DIETMANN, on a réussi à montrer la voie, à ouvrir cette voie, afin que l'ensemble des acteurs en matière de rivières puissent suivre ce chemin pour arriver aujourd'hui, jusqu'à Strasbourg, jusqu'à l'Eurométropole qui, il faut le dire, à un moment donné, était assez partagée entre les avances et les démarches mosellanes et puis la raison alsacienne. Je suis heureux de voir qu'ils ont choisi la raison alsacienne. C'est très bien et tant mieux. On pourra ainsi travailler. Je pense qu'on fera encore du bon boulot. En tout cas, félicitations pour tous les acteurs qui ont contribué à cette réalisation. Merci.

### **M. le Président**

Merci beaucoup à Michel et merci aussi à M. WALTER, qui suit ce dossier depuis de nombreuses années. Je ne vois pas M. WALTER.

### **Rémy WITH**

Si, il est là-bas.

### **M. le Président**

Voilà. On va faire une photo groupée, si nos collègues veulent nous rejoindre. Est-ce qu'il y a d'autres questions encore, pardonnez-moi, avant qu'on passe à la lecture très rapide de la délibération ? En attendant, nos collègues nous rejoindront pour faire une photo de groupe. Est-ce qu'il y a des questions, des observations ? On est heureux aussi que nos collègues du Bas-Rhin aient conscience que l'eau qui coule sous le pont du Corbeau à Strasbourg vient en partie du Sundgau.

**Rémy WITH**

Et que nous essayons de leur envoyer la plus propre possible.

**M. le Président**

La source de l'Ill est où ?

*Intervention hors micro d'un élu.*

Et ta théorie, c'est laquelle ? Quelle est ta position ?

*Intervention hors micro d'un élu.*

Parfait. On procède à la lecture de la délibération. Mes collègues présidents de syndicats, venez nous rejoindre pour la photo de groupe. Annick procède à la lecture du rapport.

**Annick LUTENBACHER****CRÉATION, APPROBATION DES STATUTS ET ADHÉSION AU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'ILL**

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré :

- approuve le projet de création, ainsi que le projet de statuts du Syndicat Mixte du Bassin de l'Ill figurant en annexe de la délibération, et autorise en conséquence l'adhésion du Département à ce Syndicat ;
- prend acte que cette création sera effective, conformément aux statuts, au 1<sup>er</sup> janvier 2017,
- désigne les délégués titulaires et les délégués suppléants suivants :

Titulaires	Suppléants
Daniel ADRIAN	Bernadette GROFF
Pierre BIHL	Brigitte KLINKERT
Max DELMOND	Pascale SCHMIDIGER
Sabine DREXLER	Nicolas JANDER
Alain GRAPPE	Karine PAGLIARULO
Michel HABIG	Lara MILLION
Vincent HAGENBACH	Josiane MEHLEN-VETTER
Emilie HELDERLE	Martine DIETRICH
Annick LUTENBACHER	Alain COUCHOT

Monique MARTIN	Lucien MULLER
Betty MULLER	Fatima JENN
Raphaël SCHELLENBERGER	Olivier BECHT
Marie-France VALLAT	Pierre VOGT
Rémy WITH	Fabienne ORLANDI

- soutient la labellisation du Syndicat Mixte du Bassin de l'Ill en tant qu'Etablissement Public Territorial du Bassin de l'Ill (EPTB) ;
- délègue à la commission permanente l'examen et l'approbation des conventions à intervenir entre le Syndicat Mixte du Bassin de l'Ill et le Département pour organiser les transferts des moyens humains et matériels, ainsi que pour définir les modalités exactes de la gestion des barrages et canaux ;
- habilite le Président à signer tous documents relatifs à la création et la labellisation précitées.

### **M. le Président**

Qui est contre ? Pardon ? S'ils sont contre, ils ne seront pas sur la photo. Qui est-ce qui s'abstient ? Adopté. Et on pose pour la photo.

*Applaudissements.*

C'est bien, merci à nos collègues. On est reparti pour cent ans ! Septième Commission, Brigitte.

### **Brigitte KLINKERT**

Merci, M. le Président. Nous vous proposons une nouvelle politique départementale d'aide à l'investissement en faveur du patrimoine historique. En effet, depuis de nombreuses années, nous avons conduit une vraie politique volontariste en participant à de nombreuses opérations de sauvegarde, de restauration de notre patrimoine, notamment à travers le soutien en faveur du patrimoine protégé, du patrimoine non protégé, des orgues, des maisons anciennes. Chacune de ces politiques s'appuyait sur des modalités propres qu'il nous semblait important, d'une part, d'actualiser, d'autre part, de nous mettre en lien également avec les nouveaux critères en faveur du patrimoine historique conformément à la loi NOTRe et également en fonction de nos possibilités budgétaires. Pour information, pour ce qui est de la politique en faveur des maisons anciennes qui avait été mise en place en 1975 et jusqu'à aujourd'hui, près de 5 100 dossiers ont été instruits dans le cadre des maisons anciennes, et plus de 1,5 M€ d'aides ont été versées dans ce cadre-là à des particuliers.

Nous avons beaucoup travaillé pour la mise en place de cette nouvelle politique. Je tiens à remercier l'ensemble des collègues, puisque tout le monde a contribué au travers de trois réunions de Commission culture et patrimoine que nous avons consacrées notamment à ce domaine. Merci également aux services, parce que ce n'est pas toujours facile de mettre en place une nouvelle politique.

Nous avons en fait souhaité mettre l'accent dans cette politique sur les travaux de restauration, de conservation ou de mise en valeur, et faire bénéficier de nouveaux projets d'investissement qui sont portés par toutes personnes morales de droit public ou privé. Seront éligibles les projets d'investissement qui concernent le caractère patrimonial remarquable, exceptionnel ou exemplaire de l'équipement ou du bien mobilier et sa libre accessibilité – cela est également un critère important – à tous les publics. Pour chaque dossier éligible est proposé un taux d'aide que vous trouvez dans l'annexe au rapport, et un montant de subvention sera déterminé en fonction de la valeur ou de l'intérêt patrimonial de l'investissement. Le taux d'aide départemental peut atteindre jusqu'à 10 % du coût des travaux subventionnables, plafonné à 150 000 € pour un montant compris entre 500 et 15 000 €. Pour les orgues, puisque vous savez que nous avons un grand patrimoine d'orgues dans notre région, le taux d'intervention peut atteindre 15 % du coût des travaux, avec une aide maximale plafonnée à 22 500 €. Cette politique pourrait se mettre en place à compter du 1<sup>er</sup> janvier prochain, et nous nous proposons de faire un bilan à la fin de l'année prochaine pour voir si cette nouvelle politique, je dirai, tient la route ou s'il convient de la revoir quelque peu. Merci, Président.

### **M. le Président**

Des questions ? Des observations ? Raphaël.

### **Raphaël SCHELLENBERGER**

#### **NOUVELLE POLITIQUE DEPARTEMENTALE D'AIDE A L'INVESTISSEMENT EN FAVEUR DU PATRIMOINE HISTORIQUE (ET SES MODALITES D'INTERVENTION)**

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré :

- approuve les nouvelles modalités de soutien à l'investissement en faveur du patrimoine historique, telles que figurant dans le règlement présenté en annexe 1,
- précise que cette nouvelle politique entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2017,
- donne délégation à la Commission Permanente pour prendre toute décision relative aux modifications, à la mise en œuvre et au suivi de ce dispositif,
- précise que les dépenses seront imputées au programme D212, chapitre 204, fonction 312. Les natures seront déclinées suivant le bénéficiaire et l'objet de la subvention, sur les natures 2041 et 2042.

### **M. le Président**

Des oppositions ? Des abstentions ? Adopté. Je poursuis, on poursuit avec la dixième Commission : cité de l'enfance. Fatima.

### **Fatima JENN**

Début d'intervention hors micro. ... du compte 110, report à nouveau de la Cité de l'enfance, budget annexe du Département. Le payeur départemental souhaite que ce report soit millésimé. Il y a donc lieu de prendre une nouvelle délibération afin de permettre la régularisation des affectations des résultats des exercices 2012-2015. Toutefois, cette nouvelle délibération ne remet pas en cause les affectations votées par l'Assemblée départementale.

### **M. le Président**

Patricia FUCHS, pour la lecture du rapport.

**Patricia FUCHS**

**REGULARISATION DES AFFECTATIONS DES RESULTATS DES EXERCICES 2012 A 2015 DE LA CITE DE L'ENFANCE**

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, décide d'approuver la régularisation des affectations de résultats de la Cité de l'Enfance des exercices 2012 à 2015 telles que détaillées dans l'annexe 1, jointe à la présente délibération.

**M. le Président**

Des oppositions ? Des abstentions ? Ce n'est pas le cas. Adopté à l'unanimité. Fatima.

**Fatima JENN**

À l'instar du dispositif du revenu de solidarité active (RSA), il est proposé la délégation de la mise en œuvre du dispositif du fonds de solidarité pour le logement à la Commission permanente afin d'en faciliter une gestion souple et réactive pour une meilleure prise en compte des besoins exprimés par le terrain.

**M. le Président**

Patricia.

**Patricia FUCHS**

**MODIFICATION DES DÉLÉGATIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL À LA COMMISSION PERMANENTE - AJOUT DE LA COMPÉTENCE FSL**

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, donne délégation à la Commission permanente pour ce qui concerne la mise en œuvre du dispositif du Fonds de Solidarité pour le Logement.

**M. le Président**

Des oppositions ? Des abstentions ? Adopté. On poursuit avec le dessert de cette matinée.

**Fatima JENN**

Le troisième rapport. Permettez-moi de passer la main à ma collègue Josiane MEHLEN-VETTER qui, elle, a porté ce projet ambitieux du Département. Je lui laisse la parole, et puis je reprendrai la parole tout à l'heure.

**M. le Président**

Josiane, qu'on n'aura jamais suffisamment remerciée pour son engagement sur ce dossier.

**Josiane MEHLEN-VETTER**

Merci, M. le Président. C'est vrai que c'est un moment assez fort, ce matin, pour nous, sur le plan politique de notre Département, mais je pense aussi pour toute l'équipe administrative et toute la

direction de la solidarité, qui s'est beaucoup, beaucoup mobilisée avec, non seulement des compétences techniques, mais beaucoup d'humanité dans l'élaboration de ce projet. D'ores et déjà, je les remercie pour leur engagement.

Effectivement, depuis janvier 2016, nous avons travaillé sur le projet bénévolat RSA, marquant ainsi la volonté des élus de notre Département de concevoir un nouveau levier dans la démarche de retour vers l'emploi des bénéficiaires de ce revenu de solidarité active. La charge que représente le RSA pour notre Département, nous le savons bien, évolue de manière exponentielle depuis 2011 et génère un reste à charge pour la collectivité de près de 50 M€ en 2016. Et, tout en maintenant nos efforts financiers et en consacrant plus de 10 M€ à l'insertion, destinés à soutenir les emplois aidés et les mesures d'accompagnement des bénéficiaires du RSA, nous avons souhaité mener une réflexion pour aller encore plus loin dans notre démarche d'accompagnement, les modèles existants ayant trouvé leur limite. Aujourd'hui, si on veut avancer, il faut sortir des sentiers battus pour faire réellement de la politique autrement.

Donc, nous sommes partis d'un projet initial. M. le Président, je me souviens très bien du jour où vous l'avez exprimé pour la première fois, parlant du versement du RSA conditionné à 7 heures hebdomadaires de bénévolat. À la limite... À l'époque, aussi bien les mots bénévolat que 7 heures et que obligatoires ont bien fait couler de l'encre. Alors, nous nous sommes mis au travail et, dans une démarche partenariale, nous avons évolué avec, aujourd'hui, une proposition, que je vais un petit peu expliquer, d'un engagement régulier de bénévolat inscrit dans un contrat réciproque, le fameux contrat d'engagements réciproques. Si vous le permettez, avec quelques diapositives, on va juste revenir un petit peu sur l'existant et sur la démarche.

Il est évident que, dans le budget, dans le contexte budgétaire contraint, nous avons souhaité maintenir nos efforts constants sur les moyens dédiés à l'accompagnement aux contrats aidés, qui portent leurs fruits, comme vous pouvez le voir sur la diapositive qui est devant vous, de manière effectivement satisfaisante, avec 2 737 retours à l'emploi, ce qui équivaut à 2 222 CDI ou CDD de plus de six mois et formations qualifiantes, et 515 personnes en contrat aidé. C'est vraiment un bon résultat, mais largement insuffisant, bien évidemment, au regard du nombre de bénéficiaires du RSA de notre département. Donc, comme je l'ai dit, nous souhaitons vraiment proposer un nouveau levier d'insertion et surtout d'activité pour ces personnes.

Les enjeux, vous les connaissez tous. C'était vraiment construire un dispositif simple, facile, réaliste, qui permettait aux bénéficiaires d'être actifs dans notre société, de reprendre confiance en eux, de tisser du lien social et de valoriser des compétences. Comment avons-nous fait ? Comme on était dans une nouveauté, nous avons choisi la démarche participative et nous nous sommes appuyés sur plus de 300 personnes : 140 partenaires, élus, partenaires associatifs, vraiment un vaste panel, dans nos groupes de travail, et 160 bénéficiaires du RSA dans le cadre de forums auxquels nous les avons conviés. Donc, c'est vrai que ce panel devait quand même nous permettre d'obtenir un résultat, je ne veux pas dire directement satisfaisant, on ne va pas faire dans l'autosatisfaction, mais quand même très acceptable par les uns et par les autres, et qui pourra être mis en place de manière à réussir notre challenge.

Si vous vous en souvenez, on a démarré vraiment le 27 mai pour, aujourd'hui, arriver à une proposition à notre assemblée. Nous avons constitué six groupes de réflexion, dont j'évoquais la teneur tout à l'heure. Et je voudrais en profiter pour remercier tous mes collègues qui se sont investis dans cette démarche, d'avoir mené les débats. Et je voudrais souligner la richesse de ceux-ci. Il a émané tellement d'idées, tellement de projets, tellement de propositions de ces groupes que c'était vraiment remarquable.

Comme je l'ai dit, nous avons soumis ces réflexions à deux forums de bénéficiaires pour voir aussi comment, eux, ils voyaient la chose, comment ils la sentaient, comment ils pourraient compléter nos réflexions. Et nous avons collecté leurs points de vue. Nous sommes aussi passés par la phase tribunal administratif sur laquelle je ne vais peut-être pas revenir. Et nous avons rencontré les directeurs généraux et les secrétaires de mairie pour avoir là aussi une vision aussi globale que possible de cette démarche.

Aujourd'hui, nous en sommes à cette phase de validation de ce projet. On peut peut-être passer à la diapo suivante. Je vais pouvoir quand même vous redonner les grandes lignes de la démarche. Les grandes lignes, c'est vraiment faire naître un outil supplémentaire dans notre politique d'insertion, tant pour l'allocataire que pour les professionnels. Je reviendrai tout à l'heure sur l'aspect référent. Vous avez déjà vu, peut-être, l'une ou l'autre fois, ce mot apparaître. Je vous expliquerai pourquoi c'est tellement important. Ce dispositif, bien évidemment, est ouvert à tous les bénéficiaires du RSA, mais uniquement opposable – et c'est là aussi l'évolution juridique de notre proposition –, uniquement opposable dans le cadre de ce contrat d'engagements réciproques. Nos bénéficiaires pourront effectivement s'adresser à toutes les structures associatives et publiques, et nous avons là aussi pris soin de faire quelques restrictions pour ne pas que cette démarche devienne ni du travail déguisé, ni un engagement dans le secteur marchand, ni un engagement dans des associations à risque – si je peux utiliser ce vocabulaire-là. Il est aujourd'hui cadré législativement, légalement, et également, je dirai, doté d'outils qui nous permettront vraiment et d'être en bonne communication avec les gens du terrain, et est également d'apporter une aide très précieuse à toutes les associations et à toutes les collectivités qui pourront générer de l'offre.

Nous avons, en matière d'outils – puisque je viens de les évoquer –, créé une plateforme internet dédiée, qui est consultable sur le site du Département, qui fonctionnera un petit peu comme le fameux site que vous connaissez certainement tous, qui est « le bon coin », parce que cela doit être un outil facile et accessible à tous. Nous avons bien évidemment à mettre en œuvre tous les leviers de proximité. Là, je pense que les collectivités locales, entre autres les mairies, seront de très bons partenaires puisqu'ils pourront nous orienter vers les associations locales et générer de l'offre de proximité pour, là aussi, répondre à une complexité majeure de nos bénéficiaires, c'est-à-dire le déplacement. Mais aujourd'hui, il ne faut pas chercher l'entraide au bout du département ; il faut peut-être la chercher juste en sortant de chez soi. C'est un petit peu cette démarche-là que nous voulons valoriser.

Enfin, un élément très important, qui a émané des forums et des contacts avec les allocataires, c'est cette possibilité aussi de garder le lien direct et humain avec d'autres bénéficiaires par le biais de groupes d'entraide dont je vais encore me permettre d'affiner un petit peu l'explication. En fait, notre projet, si vous voulez, de manière schématique et synthétique, va reposer sur deux piliers et permettra d'actionner quatre leviers. Les deux piliers, vous l'avez compris peut-être dans mes propos, c'est aussi bien le contrat d'engagements réciproques que l'accompagnement personnalisé par un référent – personnalisé et individualisé. Les quatre leviers qu'il va falloir activer, mettre en œuvre, c'est bien entendu notre fameuse plateforme informatique, qui hébergera l'offre et les outils pratiques à disposition des collectivités locales et des associations ; la formation et l'information des référents – référents, facteur clé de cette démarche – ; l'activation de groupes de pairs ou de relais d'entraide – là aussi, c'est vraiment quelque chose de totalement innovant, mais qui, à mon avis, apportera énormément dans la facilitation de la démarche – ; et bien entendu, le quatrième levier, loin d'être le plus négligeable évidemment, c'est la mobilisation de nos partenaires pour pouvoir avoir de l'offre, et générer de l'offre.

Premier pilier : le référent. C'est vraiment la personne qui est capable d'accompagner les bénéficiaires du RSA pour faciliter leur insertion sociale ou professionnelle en fonction de leurs besoins individuels, de leurs atouts, et éventuellement de leurs faiblesses. Ce suivi est ponctué par des objectifs coproduits avec le bénéficiaire, qui pourra être là aussi cadencé dans la durée. Le référent est l'interlocuteur privilégié des allocataires et a un rôle central dans notre dispositif. C'est donc tout naturellement qu'il a été cité par les allocataires consultés lors des forums. Il travaille individuellement avec chaque bénéficiaire, gère les situations au cas par cas. Donc, c'est bien lui le plus à même d'évaluer l'intérêt et la pertinence que peut représenter la réalisation du bénévolat dans le cadre du parcours d'insertion de la personne.

Deuxième levier, deuxième pilier : le contrat d'engagements réciproques. Ce contrat est inscrit dans le code de l'action sociale et des familles comme outil d'accompagnement dans le cadre du RSA. Il est librement débattu et énumère les engagements réciproques entre le Département et le bénéficiaire en matière d'insertion sociale ou professionnelle. Il comporte des engagements généraux, que vous voyez ici, ne serait-ce que par exemple la présence régulière aux rendez-vous qui lui sont fixés par son référent, et des engagements spécifiques qui sont l'accompagnement à la recherche d'emploi, la formation, la scolarisation des enfants, des démarches de santé, etc. Et, à compter du premier trimestre 2017, dans ses engagements spécifiques, figurera également le bénévolat. C'est vraiment quelque chose qui nous permet d'être juste, puisque nous avons quand même beaucoup évoqué le juste droit dans toute notre démarche du RSA, adapté à chacun et permettant aussi de mesurer l'importance de l'engagement du bénévole, du bénéficiaire, pardon, et du référent. Mais cela nous permet aussi de maintenir notre position d'obligation. Parce qu'une fois que le contrat est signé, il y a obligation de le respecter. Si ce contrat n'est bien sûr pas respecté, il y aura sanction, comme nous l'avons prévu au démarrage de notre réflexion.

Plateforme informatique, vous l'avez vue. On vous invitera prochainement à aller la consulter. Mais c'est vraiment quelque chose qui sera ouvert à tous, allocataires, structures, référents. On y hébergera les offres, mais on y mettra également des éléments qui permettront aux associations et aux collectivités locales de trouver les informations qui leur sont nécessaires pour pouvoir générer de l'offre. Elle sera complétée par une hotline et par un modérateur pour vraiment garantir la réussite de la démarche.

Enfin, ces fameux groupes d'entraide. Lors des forums, les bénéficiaires ont exprimé le besoin de maintenir le contact humain, dans un champ où tout est désormais informatisé et dématérialisé. Forts de ces réflexions et contributions des groupes de travail, nous avons proposé de développer des réseaux d'entraide entre bénéficiaires du RSA sur la base de la libre adhésion des participants. Le recours à ce type de groupe des pairs est déjà un principe très répandu dans le domaine médical, vous en avez entendu plus d'un. Mais ce sera également un appui à la recherche d'actions de bénévolat, et son champ d'application peut être beaucoup plus vaste, puisqu'il pourra apporter aide, écoute, soutien dans les domaines bien plus larges qui concernent directement nos bénéficiaires. Les groupes d'entraide seront constitués d'allocataires du RSA et assureront une permanence au sein des services de solidarité. D'ailleurs, lors des forums, les allocataires ont fait vraiment part de leur large adhésion à cet outil tout à fait innovant dans notre domaine de compétence.

Enfin, sur la dernière diapo, vous voyez aussi l'importance, si nous validons notre démarche aujourd'hui, le travail à mettre en œuvre le plus rapidement possible qui est de collecter les offres. Et nous avons déjà interpellé, comme je l'ai dit en introduction, les directeurs généraux et les secrétaires de mairie à ce sujet. Nous avons rencontré plus de 200 DG et secrétaires de mairie. Ils ont tous, unanimement, adhéré à notre démarche. Ce fut d'ailleurs un grand moment, vraiment une volonté clairement affirmée : oui, on sera là. Nous avons déjà des mairies qui nous ont contactés pour nous

dire : « Voilà, nous, on va participer. » Comme on a déjà des associations qui nous ont émis des propositions de manière très spontanée, et des bénévoles qui ont dit : « Moi aussi, je veux participer, et ne m'oubliez pas sur le bord du chemin. » Je trouvais cela, par moment, extrêmement émouvant. D'ailleurs, même en tant que maire, j'ai eu ce plaisir de voir dans mon bureau des bénéficiaires qui me disaient : « Oui, nous, on veut faire quelque chose. » C'est vraiment très agréable. Donc, nous allons mettre maintenant cette dynamique en œuvre, puisque, dès le 15 décembre, il y aura une réunion de secrétaires de mairie, de DG qui se sont portés volontaires pour nous accompagner dans cette réflexion.

Donc, de manière progressive, nous allons pouvoir, d'ici le mois de mars, boucler toute l'organisation initiale. Nous allons pouvoir finaliser la plateforme informatique, et je remercie vraiment la DSI pour son travail. Nous allons pouvoir élaborer les supports, recueillir les offres, former les référents et informer les allocataires. Et, d'ici la fin du premier trimestre, notre démarche sera totalement opérationnelle. Donc, vraiment, un grand merci à tous ceux qui nous ont accompagnés dans cette démarche, et vraiment très particulièrement aux équipes de terrain, qui ont mobilisé les allocataires, puisque nous avons quand même rencontré 160 bénéficiaires, et ce n'était pas toujours évident, il y en a qui ont bien compris. Et je voudrais aussi dire à mes collègues que, parmi les bénéficiaires du RSA, il y en a déjà 25 % qui sont engagés dans du bénévolat, et qui, dans les forums, ont été très positifs, n'est-ce pas Mesdames, et qui disaient aux autres : « Vous allez voir comme c'est génial d'être là pour les autres. » Donc, je vous remercie vraiment de votre collaboration, mais aussi je voudrais souligner le plaisir que j'ai eu de pouvoir mener ce nouveau projet – je vous en remercie, M. le Président –, ce nouveau projet innovant qui nous a permis de sortir des cercles de référence, faire de la politique autrement et garder, même si le cadrage est très ferme pour nous, garder cette dimension d'humanité qui me semble être indissociable de notre fonction de solidarité départementale. Je vous remercie beaucoup.

*Applaudissements.*

### **M. le Président**

En tout cas, merci pour ce travail formidable, qui ne fait que commencer. Fatima, tu voulais ? Des observations par ailleurs ? Marie-France.

### **Marie-France VALLAT**

Merci, M. le Président. Lors de la délibération du 5 février, que vient de rappeler Josiane à l'instant, visant à replacer le bénéficiaire du RSA dans un biotope positif, dynamique et vertueux qui favorise le retour à l'emploi et qui facilite le maintien des relations sociales, je m'étais abstenue dans l'attente d'avoir de plus amples informations pour valider ma position, et considérant également que le dispositif actuel du RSA n'est pas satisfaisant pour différentes raisons que je ne préciserai pas et détaillerai pas ici.

Je souhaiterais, dans un premier temps, saluer la démarche participative et l'important travail effectué tant par les services que par certains élus départementaux sous la houlette de votre vice-présidente, M. le Président, travail qui a été, que j'ai apprécié. La concertation avec 160 bénéficiaires, importante bien sûr, reste néanmoins très limitée, si l'on considère les plus de 20 000 foyers bénéficiaires dans notre département. J'entends, dans la délibération, la volonté de remettre les bénéficiaires du RSA dans l'activité afin qu'ils reprennent confiance en eux, qu'ils tissent du lien social en valorisant leurs compétences. J'entends également que le besoin du Département est de réduire le reste à charge, considérant que la compétence est une compétence de l'État, et non des Départements. Je veux bien

entendre cela en rappelant néanmoins que la solidarité est une compétence du Département. Que le dispositif du RSA n'ait pas atteint son objectif me paraît être une évidence. Cependant, l'aspect économique ne me semble pas être considéré à sa juste valeur, car le traitement de la situation serait bien différent dans une société de plein emploi. Dire que le RSA tend à devenir une prestation d'assistantat me paraît peu respectueux pour de très nombreux bénéficiaires qui recherchent ardemment du travail.

### **M. le Président**

On n'a jamais dit ça.

### **Marie-France VALLAT**

C'est écrit quelque part, c'est pour cela que je le dis, c'est écrit quelque part dans la délibération. Cela m'a interpellée.

Que dire de candidatures spontanées, parce qu'il y en a quand même beaucoup, des candidats à un emploi qui postulent sans se décourager et gardent espoir de retrouver un emploi ? En sera-t-il de même pour les candidatures aux offres de bénévolat, qui pourraient s'avérer bien trop nombreuses par rapport aux possibilités de terrain ? Comment ces candidatures vont-elles être gérées : par les associations ou les collectivités ? Resteront-elles sans réponse parce qu'il n'y a pas assez de temps, tout simplement, pour les traiter ?

Je retiens l'évolution importante qui ne retient qu'un engagement régulier au lieu des 7 heures hebdomadaires pour introduire de la souplesse dans la faisabilité des actions. L'interprétation de cet engagement restant dans cette acception à l'appréciation de chacun, cependant. Il n'en reste pas moins inscrit dans un contrat d'engagements réciproques. Il devient équivalent au bénévolat obligatoire puisqu'il est opposable et, à ce titre, sujet à des sanctions – c'est ce que tu viens de dire, Josiane – si l'engagement n'est pas tenu. Il n'est pas précisé dans la délibération l'incidence d'une non-acceptation de cet engagement de bénévolat. Quelles seront les raisons considérées comme acceptables par le référent pour refuser cet engagement, sachant qu'il est indiqué que le CER est librement débattu ?

Je regrette, même si, effectivement, Josiane vient de le mentionner à l'instant, qu'il n'y ait pas eu un focus plus important sur les bénéficiaires effectuant déjà du bénévolat afin de comprendre comment, pourquoi leur activité ne leur avait pas permis de retrouver un emploi et donc de sortir du dispositif. Quels sont les freins à lever ?

Du côté des associations dans lesquelles œuvrent déjà des bénéficiaires du RSA, quelles sont les difficultés rencontrées pour accompagner les bénéficiaires ? La plateforme des offres est sans doute un outil incontournable. Soit le nombre de propositions est important, et le travail sera conséquent et les coûts engendrés élevés ; soit le nombre de propositions est tellement faible que cette délibération n'aura pas de sens et mettra les bénéficiaires dans l'embarras.

La question des cotisations à payer pour que la couverture de responsabilité civile puisse être engagée reste à régler – c'est écrit dans le document. L'extension de la responsabilité civile des collectivités, comme cela est fait dans le cadre de la journée citoyenne, que je connais bien sûr, risque également d'être posée, car il s'agit d'une activité régulière et non plus ponctuelle.

Je voudrais également revenir sur un aspect qui a été présenté lors de la journée annuelle à laquelle le Conseil départemental conviait les secrétaires et directeurs généraux des communes. Et, parmi les

activités suggérées, on trouve par exemple le nettoyage des forêts, les travaux de désherbage, la distribution du journal communal. Des associations d'insertion œuvrent dans ce domaine et peinent à trouver des chantiers. Elles verront disparaître les activités qu'elles portaient et pour lesquelles elles accompagnaient des personnes en difficulté, et le plus grand nombre d'entre elles sont des bénéficiaires du RSA.

Je souhaiterais également faire remarquer que l'engagement des communes pour ce dispositif passe d'abord par l'accord des maires, et donc d'une réunion préalable avec eux. Pourquoi pas dans le cadre de l'Association des maires du Haut-Rhin ? La décision d'implication des communes est d'abord politique et ne relève pas de la direction des services. L'élaboration des outils facilitant pour les communes et les associations des communes ne peut pas se faire avant l'accord de principe des maires. En tout cas, dans ma compréhension du fonctionnement des collectivités, les élus donnent les orientations et les services les mettent en application, sans remettre en cause le rôle des techniciens qui apportent toute leur expertise pour que la décision adéquate puisse être prise. Si les élus des communes sont bien sûr très favorables à la recherche du bien-être de leurs concitoyens, le Département, dans un souci de proximité avec les élus communaux aurait dû partager cette démarche avant cette délibération.

Pour conclure, je partage la volonté d'aider les bénéficiaires du RSA à garder leur place dans la société. Mais les quelques points ci-dessus, que j'ai évoqués, me conduisent à m'opposer à la délibération.

### **M. le Président**

Raphaël.

### **Raphaël SCHELLENBERGER**

Merci, M. le Président. Je crois qu'aujourd'hui, tout au long des discussions que nous avons eues ensemble ce matin, s'est posée en filigrane la question de la libre administration des collectivités territoriales. Celle de laisser aux collectivités la liberté de faire des choix dans les compétences qui leur sont transférées et de les exercer comme elles l'entendent avec les moyens dont elles disposent. C'est un principe constitutionnel, et c'est ce que Michel a très bien résumé en disant : « Laissez-nous prendre en main notre destinée. » Mais nous venons aussi d'avoir à l'instant un exemple intéressant de ce qui est attendu aujourd'hui des collectivités territoriales et de leurs élus. On attend de nous qu'on fasse de la concertation, qu'on écoute, qu'on entende, qu'on aille à la rencontre, mais surtout, surtout, qu'on garde le doigt sur la couture et qu'on ne fasse rien. C'est cela que j'entends, Marie-France, dans vos propos. Oublier notre fonction politique et la nécessité d'adapter les dispositifs aux réalités locales, qu'elles soient sociales ou économiques. Encore une fois, dans le RSA, on est sur un dispositif dont on considère qu'il est national, bon, partout, de la même façon, sur tout le territoire. Ce n'est pas la réalité. Cela se saurait et cela serait beaucoup plus efficace si c'était le cas.

J'aimerais féliciter la démarche, d'abord le Président pour le courage qu'il a eu, parce qu'on en a parlé : il a été sous le feu des projecteurs, et pas forcément toujours évident pendant des semaines. Et surtout le travail qui a été mené ensuite par Josiane, par tout le groupe de travail, parce qu'il y a eu énormément de concertation, mais, en plus, cette concertation, elle débouche aujourd'hui sur un projet et sur des actions qui commenceront le 1<sup>er</sup> janvier prochain. Moi, je pense que ce projet est ambitieux, il est généreux, et surtout, j'espère qu'il va redonner l'espoir dans notre capacité, nous, collectivité territoriale, à changer les choses, à changer la dynamique de nos territoires et à faire avancer nos territoires. Merci Josiane pour cet énorme travail.

## **M. le Président**

J'entends bien les critiques qui peuvent exister ici ou là. Mais, malheureusement... Et le constat aussi que cela ne fonctionne pas. Mais pas beaucoup de propositions, ou aucune. Josiane, pour répondre en détail.

### **Josiane MEHLEN-VETTER**

Je vais surtout, si vous le permettez, M. le Président, répondre sur certains points. Raphaël vient d'évoquer un mot que je vais utiliser tout de suite : c'est la notion de choix. On est sur un libre choix, aussi bien des collectivités... Donc, toute commune qui ne souhaite pas participer ne sera pas obligée de le faire, et nous allons faire un courrier aux maires prochainement. Néanmoins, si on pense qu'il faut apporter une aide sociale supplémentaire à nos bénéficiaires, je pense que ce serait quand même tous dans notre intérêt d'essayer d'être le trait d'union entre les bénéficiaires d'un côté et l'offre qui peut émaner du monde associatif, et je l'espère des collectivités locales. Ce trait d'union-là, il doit être local.

Ensuite, la notion de choix, elle est aussi laissée aux bénéficiaires. Parce qu'on ne va pas leur imposer telle ou telle action. On ne va pas leur imposer tel ou tel jour, telle ou telle heure. Ce sont eux qui vont choisir librement, sur le site, l'offre qui peut les intéresser. Ce sont eux qui diront : « Moi, je peux tel jour à telle heure. » Et ils vont essayer de trouver l'offre qui va bien avec leur choix. Et je pense que là, effectivement, on parle d'assistanat, et je pense que c'est le bon mot. Parce que, quand on apporte une aide, on apporte de l'assistance. On doit assister. C'est notre rôle aussi de solidarité départementale. Mais il faut, à un moment donné, pouvoir sortir de ce schéma. Et là, nous sommes en train de démarrer cette démarche. Je peux vous assurer que, dans les forums, on a mis beaucoup de temps à expliquer aux bénéficiaires qu'ils vont avoir des choix. Ils ne vont pas être dispensés de la démarche. Certains le seront, parce qu'ils ne sont pas, ils n'ont pas le profil pour faire du bénévolat à l'instant T. Mais ils vont être libres de dire : « Je veux aller là, moi, je peux... ». On a demandé souvent des exemples. On a donné les exemples qui nous passaient par la tête. Aujourd'hui, le panel de l'offre – et moi, j'en suis convaincue – sera varié et dense. Mais il y a un manuel qui va pouvoir dire : « Moi, je peux donner un petit coup de main si vous voulez faire du désherbage. » Ce n'est pas le plus beau des travaux, pour certains, mais cela peut l'être pour d'autres. Il y en a qui vont dire : « Moi, finalement – et je reprends l'exemple du Président –, moi, je pourrais peut-être aller chanter », ce qui n'a rien à voir avec un travail. Je crois qu'il faut aussi que nous, on se sorte de la tête ce qu'on connaît, ces systèmes de référence dans lesquels on évolue, si on dit faire autrement, c'est peut-être cette autorisation-là qu'on doit s'accorder. Donc, je pense que, là aussi, on est en train de sortir de quelque chose qui existe.

Je voudrais aussi rappeler qu'on a eu une forte opposition au départ du monde de l'insertion, mais qui très vite a compris le sens profond de notre démarche et qui, d'ailleurs – et je me tourne vers les techniciennes, qui, d'ailleurs, nous ont aidés à mettre des mots encore plus justes sur certaines de nos propositions. Donc, oui, je pense qu'il y a une obligation, et il la faut. Mais je pense aussi qu'on doit être conscient, aujourd'hui, en dehors de cette dimension financière qui est quand même très douloureuse et très difficile à porter par notre Assemblée... Je pense qu'il faut aussi être conscient qu'il y a une grande catégorie de personnes qui sont de plus en plus éloignées de la réalité du besoin économique de notre pays. De l'emploi, il y en a de moins en moins, malheureusement. Donc, il y a des gens qui vont s'éloigner de plus en plus du retour à l'emploi. Même si on s'efforce de créer de l'emploi, même si on s'efforce d'accompagner l'insertion... Et là aussi, on a maintenu nos 10 M€ d'investissements, alors que, partout ailleurs, on a quand même diminué les aides, et il ne faut pas s'arrêter là. Mais il fallait trouver encore un autre levier qui permette de rester actif. Je prends juste

cet exemple-là : quand un employeur reçoit un CV et voit le plus beau des diplômes, mais, derrière, cinq années d'inactivité, la question va être : « Mais qu'est-ce que vous avez fait pendant ces cinq ans ? ». Donc, de rester actif, de rester vraiment, faire partie des gens qui ont du lien social, je pense que c'est essentiel. Parce que le risque aujourd'hui, c'est vraiment de rester dans son coin et d'être totalement déconnecté de la réalité du monde. Et aujourd'hui, la fracture, la rupture entre le retour à l'emploi et une situation qui est quand même le résultat souvent d'un accident de la vie peut être vraiment très, très douloureuse, et peut être vraiment très compliquée à remonter.

Donc, c'est dans cet état d'esprit qu'on a travaillé. Il est absolument impossible d'arriver à une solution miracle, ni à une proposition complètement ficelée. Elle le sera à l'avenir. Nous proposons aussi de mettre en place un COPIL de suivi, évidemment, parce qu'il ne s'agit pas de lancer le pavé dans la mare et ensuite de dire : « On verra bien ». Je pense qu'il faut que nous continuions à accompagner ce choix pour lui garantir un résultat. On peut avoir le droit de rêver, n'est-ce-pas ? Peut-être qu'un jour, nous n'en aurons absolument plus besoin, parce qu'on sera revenu au plein emploi.

### **M. le Président**

Merci à toi pour ces explications. Brigitte ?

### **Brigitte KLINKERT**

Très vite, je voudrais dire que, malheureusement, aujourd'hui, le RSA tel qu'il est conçu reste de l'assistanat et qu'il ne permet pas actuellement aux bénéficiaires de rebondir, de s'insérer dans la société et de retrouver un travail. Grâce à l'engagement de notre Conseil départemental et en particulier de Josiane MEHLEN qui pilote tout ce travail sur le bénévolat dans le cadre du RSA, nous allons donner une chance aux bénéficiaires du RSA de rebondir, de retrouver du lien social. Pour avoir piloté – et c'était un honneur pour moi de le faire – l'un des ateliers de travail, dans lequel se trouvaient des bénéficiaires du RSA, j'ai pu mesurer la demande et l'attente aussi des bénéficiaires du RSA, du moins ceux que j'ai pu rencontrer, quant à ce besoin de retrouver du lien social et de remettre peu à peu – et je dis bien peu à peu, parce que, du jour au lendemain, ce n'est pas possible – le pied à l'étrier. En tout cas, j'ai senti qu'ils ont bien compris l'esprit positif et aussi – et je tiens à le dire – la grande humanité de la démarche qui est la nôtre. Alors, j'ai envie de dire : soyons positifs, mettons en place ce dispositif de bénévolat. Et si des ajustements doivent se faire, Josiane MEHLEN vient de nous le redire, nous saurons les faire et les mettre en œuvre.

### **M. le Président**

Bernadette ?

### **Bernadette GROFF**

Merci, M. le Président. Comme Brigitte, je voudrais également souligner le travail de Josiane. C'est un énorme travail. Je pense que ce sont des heures et des heures de réunions, avec des bénéficiaires, avec les services. Je veux dire : on ne l'a pas fait comme cela. J'allais dire, par-dessus la jambe. Il ne faut pas oublier surtout que c'est de l'argent public que l'on distribue ; ce n'est pas l'argent des uns et des autres, c'est l'argent public qu'on donne. Je ne comprends pas qu'on puisse être choqué qu'avec de l'argent public, on attende un retour.

Ce qui m'étonne un petit peu, on l'a entendu dans la presse aussi, en lisant certains articles : peut-être y a-t-il une volonté de certains ou certaines, je ne sais pas, de maintenir des personnes dans cette

dépendance. Je ne voudrais pas paraphraser, mais quelqu'un a dit un jour que certains aiment tellement les démunis et les pauvres qu'ils aimeraient qu'il y en ait plus, et ils essaient d'en créer davantage. Je le déplore. Merci.

### **M. le Président**

Vincent.

### **Vincent HAGENBACH**

Merci, M. le Président. Je m'inscris bien sûr dans tout ce qui a été exprimé jusqu'à maintenant. Je voudrais juste, pour avoir échangé avec Josiane quasiment tous les jours à propos de ces réunions et du travail qui a été réalisé. Je crois que ce qui est essentiel, c'est d'inscrire Josiane comme une véritable caution morale – et j'y tiens –, comme une caution morale pour cette démarche. Je pense que, jamais de la vie, Josiane ne se serait inscrite dans cette démarche si elle n'était pas elle-même convaincue. Connaissant son grand cœur, je peux vous dire que je pense que cela se fera vraiment pour le mieux de tous ces bénéficiaires.

### **M. le Président**

Si un jour, on a un ajustement législatif, on va l'appeler la loi MEHLEN. D'autres remarques ?  
Fatima.

### **Fatima JENN**

Permettez-moi de compléter. Je vais peut-être vous apparaître comme positive, comme vient de le dire Brigitte. En complément aux propos de ma collègue Josiane, qui porte l'initiative RSA et bénévolat, non pas revenir sur le sujet bien sûr, mais simplement vous dire que ce qui est important, c'est que l'engagement bénévole et accepté est un levier pour permettre aux personnes concernées de sortir de l'isolement et recréer autour d'elles du lien social. Seul le lien social recréé est à même de retrouver les conditions nécessaires pour un possible et espéré retour à l'emploi.

Pour rappel, le Président l'avait dit tout à l'heure, Josiane aussi, malgré la situation budgétaire contrainte, 10 M€ sont consacrés annuellement à l'insertion sociale et professionnelle des allocataires RSA. Sur 2015, les actions d'insertion sociale et professionnelle mises en œuvre par le Département ont permis le retour à l'emploi de 2 737 allocataires du RSA, 2 222 en CDI ou CDD de plus de six mois ou formations qualifiantes et 515 personnes en contrat aidé, contrat unique d'insertion.

En 2017, nous nous attacherons avec Pôle emploi, notre partenaire historique, à identifier les actions à mener pour rapprocher un maximum d'offres d'emplois vers nos allocataires du RSA. Concrètement, le dispositif conventionnel d'accompagnement global sera encore plus activé pour renforcer de manière ciblée le lien entre les allocataires et les entreprises. La compétence de la Région sera également sollicitée pour nous accompagner à mettre en place des programmes de formation territorialisée et adaptée à nos allocataires du RSA et répondre à des besoins d'emploi non pourvus sur notre territoire. Une première rencontre avant-hier à la Région nous a permis d'aborder ce sujet dans le cadre du contrat d'objectif territorial des métiers du secteur sanitaire et social.

En parallèle, je souhaite expérimenter, en lien avec mes collègues du Bas-Rhin, des initiatives visant à renforcer des liens directs entre les allocataires du RSA et le monde de l'emploi. Il s'agit par exemple de l'idée des cafés contacts, qu'on met déjà en place sur Mulhouse, qui vont permettre des rencontres directes dans un cadre de confiance et de découvertes réciproques entre des employeurs

et des demandeurs d'emploi. En l'occurrence, ce dispositif sera adapté aux bénéficiaires du RSA. Il s'agit, autre exemple, d'initiatives de coaching vers l'emploi pour des personnes qui ont besoin de retrouver une discipline de vie, une envie de se battre, un esprit de conquête sur soi. Nous allons le faire avec des intervenants venant du monde sportif et pourquoi pas, par exemple, la boxe. Le Département évaluera également l'efficacité des structures d'insertion afin d'analyser les modalités les plus efficaces pour renforcer le retour à l'emploi des allocataires du RSA et assurer une qualité permanente de l'accompagnement social et socioprofessionnel des allocataires.

Dans ce cadre, nous serons particulièrement vigilants à la prise en compte de la qualité du parcours de l'allocataire et de son adaptation régulière aux besoins des allocataires, à la prise en compte de son expertise d'usage et de ses habilités. Il nous faudra des propositions variées et cohérentes avec les capacités de potentiel de l'allocataire et conformes aux spécificités du marché de l'emploi. Un cabinet extérieur sera mandaté aussi pour ce faire, et ceci nous permettra de réorienter notre offre de service dès 2018. Le soutien à l'économie sociale et solidaire est essentiel pour favoriser le retour des allocataires du RSA et pour le dynamisme haut-rhinois.

Enfin, notre investissement sera renouvelé sur le logement à travers un niveau 2017 équivalent à celui de 2016 et un engagement particulièrement fort sera mené pour adapter nos dispositifs jeunesse aux besoins quotidiens des jeunes dans le cadre, par exemple, de la révision du règlement intérieur du FAJ – le fonds d'aide aux jeunes. Des contacts seront aussi poursuivis avec l'État afin de favoriser le rapprochement des dispositifs jeunesse, comme la garantie jeunes, le contrat jeunes majeurs, le fonds d'aides aux jeunes, comme je viens de le dire, pour rendre nos dispositifs en faveur de l'insertion des jeunes plus efficaces.

Je voudrais noter aussi des actions d'accompagnement intensif de retour à l'emploi comme celle, menée avec le Conseil territorial, de suivi des personnes bénéficiaires du RSA à Thann, où six jeunes de moins de 30 ans sont accompagnés de façon intensive et suivie. Parce que la politique d'insertion tournée vers l'insertion socioprofessionnelle nécessite d'activer tous les leviers possibles et de s'inscrire dans un partenariat pluriel, institutionnel, socioprofessionnel et associatif, nous mettrons en place le projet RSA et bénévolat et activerons en 2017 de nouvelles pistes pour un meilleur retour à l'emploi des allocataires, des bénéficiaires du RSA. Merci.

## **M. le Président**

Merci. D'autres questions ? Qui est-ce qui nous donne la lecture du rapport ? Patricia.

## **Patricia FUCHS**

### **DISPOSITIF DE BÉNÉVOLAT POUR LES BÉNÉFICIAIRES DU REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE**

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré,

- décide d'instaurer un dispositif de bénévolat, tel que précisé en annexe à la présente délibération, ouvert à tout bénéficiaire du rSa, reposant sur un engagement régulier auprès d'une structure associative ou publique et opposable uniquement au bénéficiaire qui y souscrit dans le cadre du Contrat d'Engagements Réciproques librement débattu,
- donne délégation à la Commission permanente pour la finalisation, la mise en œuvre et le suivi de ce dispositif,
- autorise le Président du Conseil départemental à signer tous documents afférents à ce dispositif.

**M. le Président**

J'ai noté un vote contre, Marie-France VALLAT. Est-ce qu'il y en a d'autres ? Est-ce qu'il y a des abstentions ? Adopté. Merci. Et bravo à Josiane surtout.

*Applaudissements.*

On passe à Pierre BIHL, avec la douzième Commission.

**Pierre BIHL**

La douzième Commission propose trois rapports pour finir cette séance. Le premier concerne l'adoption du procès-verbal de la séance plénière qui a eu lieu le 14 octobre. Le deuxième rapport propose d'élargir le périmètre du fonds d'intervention qui est attribué annuellement à chacun d'entre nous. Pour finir, le troisième rapport nous propose d'approuver le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire dans le cadre du dispositif dit Sauvadet, et de fixer les taux de rémunération des formateurs vacataires. Je propose à Fabienne ORLANDI, notre rapporteur, de nous lire les délibérations à approuver.

**Fabienne ORLANDI****ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU VENDREDI 14 OCTOBRE 2016**

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, adopte le procès-verbal de sa séance plénière du vendredi 14 octobre 2016, joint en annexe à la présente délibération.

**M. le Président**

Opposition ? Abstention ? Adopté. Rapport suivant.

**Fabienne ORLANDI****FONDS D'INTERVENTION DES ELUS**

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré,

- décide, à compter du 1er janvier 2017, d'élargir le périmètre du fonds d'intervention attribué annuellement à chaque Conseiller départemental dont l'enveloppe est de 5 650 euros par élu,
- décide que le fonds d'intervention des élus pourra permettre au Conseiller départemental d'attribuer des trophées et des récompenses.

**M. le Président**

C'est la fongibilité des moyens qui était déjà à disposition auparavant. Des oppositions ? Des abstentions ? Ce n'est pas le cas. Adopté.

**Fabienne ORLANDI**

**RESSOURCES HUMAINES**

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré,

- approuve le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire détaillé en annexe I, ci-jointe ;
- fixe les taux de rémunération des formateurs vacataires comme suit :

90 euros bruts de l'heure pour un formateur expert dont l'intervention est soumise à de fortes contraintes du marché (rareté de son profil, domaine spécifique et technique, etc.) ;

50 euros bruts de l'heure pour un formateur confirmé dont l'intervention relative à une thématique courante, est basée sur de la pédagogie active avec des mises en situation complexes ;

30 euros bruts de l'heure pour un formateur junior dont l'intervention relative à une thématique courante, est basée sur une pédagogie passive, de type exposé, sans mise en situation d'apprentissage ;

- Les crédits nécessaires à la mise en œuvre de ces différentes mesures sont inscrits au budget.

**M. le Président**

Des oppositions ? Des abstentions ? Adopté. Brigitte.

**Brigitte KLINKERT**

M. le Président, si vous le permettez, je voudrais simplement rappeler à mes collègues l'invitation qui leur a été faite pour la journée que nous organisons demain ici au Conseil départemental avec la délégation départementale aux droits des femmes et à l'égalité sur « les femmes et le sport ». Il y aura beaucoup de témoignages de sportives, mais aussi de sportifs, de professionnel(le)s de la santé, de professionnel(le)s du milieu sportif. Donc, à partir de 9 heures et jusqu'à 16 heures, demain. Vous êtes cordialement conviés.

**M. le Président**

Vous pouvez venir à vélo.

**Brigitte KLINKERT**

Ou à pied.

**M. le Président**

Ou à pied. D'autres courtes observations ? S'il n'y a plus de questions, d'observations, la séance est levée. Merci à toutes et à tous pour votre travail ce matin.

*La séance est levée.*